



Société Anonyme au capital de 1 355 120,80 euros
Siège social : 14, Porte du Grand Lyon – 01700 NEYRON
393 175 807 RCS BOURG-EN-BRESSE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 25 JUIN 2014**

Spécialisé dans la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation d'implants orthopédiques destinés exclusivement à la chirurgie de la colonne vertébrale, le Groupe MEDICREA évolue sur un marché d'environ 10 milliards de dollars en faible croissance depuis 2010, mais présentant des signes tangibles de reprise depuis le second semestre 2013.

Le marché a subi depuis 2010 les contrechocs de la crise financière et économique particulièrement aux Etats-Unis et en Europe, dans un contexte général de réforme des politiques de santé. La pression sur les prix orchestrée par les hôpitaux, la réduction des bases de remboursements à l'initiative des gouvernements, des organismes de sécurité sociale, des assurances et des mutuelles et le durcissement des procédures d'homologation des dispositifs médicaux ont pesé sur le développement du marché.

Malgré ces éléments temporairement défavorables, la mise en place de taxes spécifiques sur les ventes de dispositifs médicaux (Etats-Unis principalement) et le renforcement des réglementations sur la transparence des avantages accordés aux professionnels de santé (notamment aux Etats-Unis par le Sunshine Act et en France par la loi Bertrand), les opérations financières ont redémarré en 2013 avec plusieurs regroupements d'entreprises aux Etats-Unis et l'introduction en bourse (Nasdaq et Alternext) de plusieurs sociétés intervenant sur des segments très spécialisés de la colonne vertébrale.

Stimulé par 1/ l'évolution des facteurs démographiques notamment le vieillissement de la population et l'accès aux soins dans les pays dits émergent d'une classe moyenne dont les exigences augmentent fortement, 2/ l'évolution des techniques chirurgicales grâce à la réduction des temps opératoires et le développement des chirurgies moins invasives, le marché devrait retrouver à moyen terme un taux de croissance soutenu. La progression du nombre d'opérations instrumentées (supérieur à 3 millions dans le monde en 2013) devrait se développer à un rythme de 5 % par an, entraînée par le moteur que représente l'innovation.

MEDICREA se distingue singulièrement par son dynamisme et sa capacité d'innovation. Bénéficiant d'une notoriété croissante et entretenant des relations privilégiées avec des chirurgiens visionnaires et créatifs, les produits brevetés et développés par MEDICREA apportent de nouvelles fonctionnalités et solutions chirurgicales moins invasives tout en étant

plus rapides et plus faciles à mettre en œuvre que les techniques traditionnelles, notamment pour toutes les chirurgies complexes de la colonne vertébrale de l'adolescent et de l'adulte.

Le développement de la société est porté par le triple objectif suivant : améliorer le confort opératoire du praticien, diminuer les temps d'intervention et soulager durablement le patient, grâce à une expertise unique.

MEDICREA s'est introduit en Bourse sur le marché Alternext en juin 2006 par augmentation de capital faisant appel public à l'Épargne, et a réalisé plusieurs autres opérations de renforcement des fonds propres sur la période 2008-2012. Au total, le Groupe a levé près de 30 millions d'euros consacrés à la mise en place d'une équipe de recherche et de développement, probablement la plus importante d'Europe dans son secteur d'activité, à l'élargissement de la gamme de produits conçus à partir de matériaux et de procédés inédits, et à la création de filiales autonomes de distribution sur des marchés clefs (Etats-Unis, France et Grande Bretagne).

MEDICREA a multiplié par 4 son chiffre d'affaires depuis son introduction en bourse, ce dernier s'élevant à presque 23 millions d'euros en 2013, grâce aux investissements importants consacrés à la recherche et développement (représentant en montants décaissés 13 % des ventes en moyenne sur le 5 dernières années) qui ont permis de lancer des produits innovants améliorant le confort opératoire des praticiens, diminuant les temps opératoires d'intervention et soulageant durablement le patient. Sur la même période, l'effectif a presque quadruplé pour atteindre 120 personnes au cours du 1^{er} trimestre 2014.

Les résultats de MEDICREA se sont fortement améliorés en 2013 grâce au développement de l'activité aux Etats-Unis générant des marges brutes élevées, et à l'optimisation des processus et capacités de production de l'usine de la Rochelle. Le Groupe évolue désormais au-dessus de son point mort d'exploitation, et génère une trésorerie positive. Le résultat net est bénéficiaire pour la première fois depuis l'introduction en bourse. En misant notamment sur son agilité et sa souplesse qui lui permettent d'afficher l'une des plus belles réactivités du secteur, le Groupe ambitionne de continuer à croître plus vite que ses concurrents et dégager de façon pérenne un résultat bénéficiaire.

Conformément à la loi et aux statuts, il est rendu compte dans ce rapport de la situation et de l'activité du Groupe MEDICREA et de la société MEDICREA INTERNATIONAL durant l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

INFORMATIONS SUR LE GROUPE

1 - PERIMETRE DU GROUPE

Le Groupe distribue ses produits dans une trentaine de pays au travers d'un réseau de commercialisation constitué de sociétés et d'agents indépendants. Afin de mieux maîtriser son organisation de distribution, renforcer la portée des messages techniques et marketing à destination des établissements de santé et des chirurgiens, et conserver une part plus importante de sa marge brute, le Groupe dispose de filiales de commercialisation sur trois marchés clefs constitués des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni.

Au 31 décembre 2013, le Groupe MEDICREA est structuré comme suit :

MEDICREA INTERNATIONAL



- MEDICREA INTERNATIONAL, siège du Groupe, basée à Neyron à proximité de Lyon, regroupe les activités de direction générale, de distribution à l'export, de marketing, de recherche et développement, de suivi des études cliniques et scientifiques, ainsi que les fonctions administratives et financières pour les différentes entités du Groupe.

- MEDICREA TECHNOLOGIES, basée à La Rochelle, assure la fabrication exclusive des implants et instruments rachidiens distribués par les sociétés de commercialisation du Groupe.

- MEDICREA TECHNOLOGIES UK, basée à Cambridge, assure la distribution des produits du Groupe spécifiquement au Royaume Uni.

- MEDICREA USA, basée à New York, assure la distribution des produits du Groupe spécifiquement aux Etats-Unis.

- MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, basée à Neyron, assure la distribution des produits du Groupe en France et en Europe Francophone.

Un tableau recensant les principales informations chiffrées des filiales et participations est joint en Annexe 1.

2 - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 Activité de la société et marché

Il existe deux grands types de chirurgie instrumentée de la colonne vertébrale :

- la fusion rachidienne, qui consiste à corriger la partie instable de la colonne en reliant les vertèbres entre elles par des implants (vis, tiges, crochets) et en retirant dans certains cas le disque cervical ou lombaire endommagé pour le remplacer par des cages maintenues entre les vertèbres par des plaques ;

- la non fusion rachidienne, qui permet notamment dans les cas où les disques intervertébraux abîmés sont remplacés par des disques artificiels ou prothèses, de conserver une certaine mobilité en évitant le recours à la fusion des vertèbres.

Ces techniques sont évoquées plus en détail au paragraphe 5 consacré aux activités en matière de recherche et de développement.

Le marché de la colonne vertébrale est fortement concentré, les dix premières sociétés, toutes américaines, contrôlant près de 80 % du marché mondial (Medtronic, Depuy/Synthes, Stryker, Nuvasive, Orthofix, Globus Medical, Zimmer, Biomet, Alphatec et Integra).

Ces grands acteurs offrent une large gamme de produits commercialisés dans le monde entier grâce à d'importantes forces de vente, mais font face à une érosion de leur part de marché au profit de concurrents de taille moyenne essentiellement centrés sur les États-Unis et bien positionnés pour pénétrer des segments spécifiques, ou de sociétés de plus petites tailles, dont MEDICREA, indépendantes et qui font de l'innovation le cœur de leur stratégie.

Au sein de ce marché, les implants de fusion représentent environ 75 % des ventes. Le segment de la non fusion, secteur que le Groupe estime prometteur, représente une part encore très limitée du marché (5 %) mais devrait connaître les taux de croissance les plus importants dans les années à venir. Les autres technologies (stimulation vertébrale, thérapies thermales, etc...) représentent le solde du marché, soit environ 20 %.

Le marché se développe sous l'influence des facteurs suivants :

- vieillissement de la population et évolution des modes de vie ;
- développement de l'obésité ;
- part croissante des opérations instrumentées ;
- évolution des techniques chirurgicales et développement des modes opératoires mini-invasifs.

Le Groupe fabrique et commercialise une gamme d'implants et d'instruments destinés à la chirurgie de la colonne vertébrale, s'adressant aux marchés de la fusion et de la non fusion rachidienne, composée des produits suivants :

- un système de stabilisation et de fixation thoraco-lombaire, PASSLP®, complété par des innovations majeures lancées récemment notamment : PASSMIS®, LIGAPASS® et PASSOCT®
- une gamme de cages intersomatiques cervicales et lombaires,
- une gamme d'agrafes compressives JAWS®, pour la fixation cervicale et lombaire,
- une prothèse de disque cervical particulièrement innovante, GRANVIA®C, ainsi qu'une version lombaire en cours de développement, GRANVIA®L.

2.2 Contexte général, faits significatifs et environnement économique

Les points essentiels caractérisant l'exercice 2013 se résument comme suit :

2.2.1 Marché et environnement

==> Persistance des pressions sur les prix (hôpitaux), sur les conditions de remboursement (organismes de sécurité sociale et mutuelles) et sur les autorisations de mise sur le marché des dispositifs médicaux (FDA et autres agences) ;

==> Réformes majeures des politiques de santé notamment en Europe, qui perturbent le fonctionnement du marché et gèlent les investissements ;

==> Entrée en application du Sunshine Act (Etats-Unis) et de la loi Bertrand (France) sur la transparence des avantages accordés aux professionnels de santé ;

==> Nombreuses introductions en Bourse sur Alternext et sur le Nasdaq de sociétés spécialisées sur des segments spécifiques du marché de la colonne vertébrale.

2.2.2 Activité et résultats

- ⇒ Chiffre d'affaires de 22,9 millions d'euros en progression de 11 % par rapport à 2012, malgré un effet de change défavorable de 0,4 millions d'euros
- ⇒ Hausse de 25 % des ventes sur le marché américain, représentant désormais 55 % de l'activité du Groupe
- ⇒ Amélioration de la marge brute de 2 points à 80 % du chiffre d'affaires, grâce au développement de l'activité aux Etats-Unis et la poursuite de la baisse des coûts de fabrication par la reprise en interne d'opérations antérieurement sous-traitées et à l'investissement dans de nouveaux équipements industriels plus performants
- ⇒ Augmentation de 100 % à 4,4 millions d'euros du résultat opérationnel avant amortissements et provisions (EBITDA), par rapport à 2012
- ⇒ Résultat opérationnel avant paiement en actions en forte hausse à 1,5 millions d'euros contre une perte de 0,5 million d'euros en 2012
- ⇒ Résultat net pour la première fois positif
- ⇒ Dégagement d'une trésorerie positive liée aux opérations d'exploitation de 4,1 millions d'euros
- ⇒ Stabilisation du point mort d'exploitation à 5 millions d'euros de chiffre d'affaires par trimestre

2.2.3 Homologation et lancement de nouveaux produits

==> Marquage CE et homologation FDA :

- des systèmes de fixation thoraco-lombaire PASSLP® et de fixation par lien souple LIGAPASS® et LIGAPASS®LP pour les indications de scoliose idiopathique chez l'adolescent ;
- des systèmes de fixation occipito-cervicale PASSOCT® permettant d'étendre les montages jusqu'à la base du crâne ;
- de nouveaux composants au sein de la plateforme technologique PASS (connexion iliaque pluri-axiale, extension de reprise) permettant de traiter les indications de grandes déformations ;

==> Prélancement commercial du PASSOCT® sur les marchés US, France et UK ;

==> Clôture des phases de « limited release » en vue du lancement commercial définitif :

- du PASSMIS®, système thoraco-lombaire mini invasif permettant de manipuler et stabiliser les vertèbres à distance par abord percutané ;
- de l'implant STABOLT®, plaque antérieure lombaire optimisant le design anatomique et la stabilisation biomécanique.

==> Industrialisation de l'IMPIX ALIF SA®, cage antérieure « stand alone » en vue de son lancement commercial sur le 2^{ème} trimestre 2014. Ce système complète la plateforme de produits destinés au traitement des pathologies dégénératives lombaires permettant d'offrir au sein d'une instrumentation commune deux solutions techniques complémentaires.

==> Mise sur le marché d'une offre d'implants sur mesure à compter du 1^{er} trimestre 2014.

2.2.4 Recherche et développement

==> Poursuite d'un programme de développement de nouveaux produits toujours aussi soutenu avec un focus sur les indications chirurgicales complexes de la colonne vertébrale ;

==> Propriété intellectuelle : dépôt de 11 demandes de brevets nationaux et internationaux et obtention de 14 brevets (France, Europe et Etats-Unis) renforçant principalement les gammes PASS, JAWS et GRANVIA ;

==> Poursuite de l'étude clinique multicentrique GRANVIA®C européenne et de l'étude clinique internationale PASSLP® des déformations de l'adulte.

2.2.5 Organisation

==> Inspection FDA en juin 2013 des sites de La Rochelle et de Lyon passée avec succès ;

==> Poursuite du déploiement des équipes commerciales aux Etats-Unis où MEDICREA USA compte désormais plus de 30 salariés.

2.2.6 Financement

==> Mise en place d'emprunts moyen terme pour un total de 650 000 euros pour financer le besoin en fonds de roulement et le crédit impôt recherche (BPI) ;

==> Acquisition de 300 000 euros d'équipements industriels par voie de location financement.

2.3 Examen des états financiers et commentaires

Les états financiers au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables internationales en vigueur au sein de l'Union Européenne, en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Ces normes comprennent les IAS (International Accounting Standards), les IFRS (International Financial Reporting Standards), et les interprétations SIC (Standing Interpretation Committee) et IFRIC (International Financial Interpretation Committee) s'y rapportant.

2.3.1 Compte de résultat consolidé (normes IFRS)

Le compte de résultat consolidé synthétique se présente comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Chiffre d'affaires	22 856	20 680
Coût des ventes	(4 569)	(4 570)
Marge brute	18 287	16 110
Frais de recherche et de développement	(1 267)	(1 326)
Frais de commercialisation	(8 791)	(8 485)
Commissions sur ventes	(2 374)	(2 308)
Frais administratifs	(4 324)	(4 144)
Résultat opérationnel courant	1 531	(153)
Autres produits et charges opérationnels	-	(378)
Résultat opérationnel avant paiement en actions	1 531	(531)
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(92)	(262)
Résultat opérationnel après paiement en actions	1 439	(793)
Coût de l'endettement	(171)	(171)
Autres (charges) / produits financiers	20	60
(Charges) / produits d'impôts	(895)	(304)
Résultat net consolidé	393	(1 208)
Résultat groupe	470	(1 151)
Résultat hors groupe	(77)	(57)

MEDICREA a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires annuel de 22,9 millions d'euros en hausse de 11 % par rapport à 2012 malgré un effet de change défavorable de 0,4 million d'euros. Le développement des réseaux de ventes directs et indirects aux Etats-Unis permet de diffuser plus largement la gamme d'implants de fixation thoraco-lombaire PASSLP® et ses dernières innovations orientées principalement sur les chirurgies complexes du rachis chez l'adulte et l'adolescent auprès des chirurgiens. Le Groupe a maintenu un taux de croissance positif sur l'ensemble de ses marchés, hormis l'Europe du Sud fortement pénalisée par les baisses tarifaires imposées par les réformes des systèmes de santé public, avec notamment une croissance de 25 % des ventes aux Etats-Unis par rapport à 2012.

Les trois filiales de distribution directe aux hôpitaux et aux cliniques (MEDICREA USA, MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE et MEDICREA TECHNOLOGIES UK) génèrent 75 % du chiffre d'affaires consolidé 2013 (73 % en 2012).

L'ensemble des dispositifs implantables qui composent la plateforme technologique PASSLP® représente désormais près de 86 % des ventes du Groupe (80 % en 2012)

Depuis le 2^{ème} semestre 2013, la marge brute a dépassé le seuil de 80 %, sous l'effet de l'augmentation des ventes aux Etats-Unis et de l'amélioration continue de la productivité industrielle dans l'unité de fabrication de la Rochelle. En 2012, la marge brute représentait 78 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe continue d'investir fortement en recherche et développement. En 2013, Les principaux frais engagés ont porté sur :

- le développement de la gamme PASSLP® notamment pour sa version mini-invasive implantable en percutané (PASS MIS®), son système d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples (LIGAPASS®), et son dispositif de traitement des pathologies occipito-cervicales de la base du crâne au rachis thoracique (PASSOCT®),
- l'élargissement de la gamme de prothèses de disque GRANVIA® avec une version lombaire,
- le développement d'un implant de corporectomie radio transparent (CARYATID) et d'une plaque lombaire antérieure (STABOLT®),
- la mise au point d'une innovation majeure permettant de proposer des implants sur mesure aux patients, et qui sera déployée à grande échelle à compter de 2014.

Le montant total des frais de R&D inscrit en charges de l'exercice après inscription à l'actif des dépenses devant être capitalisées (1 million d'euros) et imputation du crédit impôt recherche s'élève à 1,27 million d'euros (1,33 million d'euros en 2012) y compris 0,84 million d'euros de dotation aux amortissements concernant les frais de recherche activés (0,72 million d'euros en 2012).

Le Groupe est parvenu à abaisser son point mort d'exploitation en 2013 en maîtrisant ses frais de structure tout en investissant de façon ciblée dans certains postes.

Les frais de commercialisation, dont la composante « salaires et charges » représente environ 55 % du total, progressent de 4 % par rapport à 2012, suite au renforcement des équipes de ventes au sein des filiales, et l'instauration d'une taxe sur les ventes de dispositifs médicaux aux Etats-Unis à compter du 1^{er} janvier 2013. Les autres dépenses significatives (marketing, publicité et communication) n'ont que sensiblement augmenté par rapport à l'exercice précédent.

Les commissions sur ventes concernent exclusivement MEDICREA USA. Elles sont proportionnelles au chiffre d'affaires et rémunèrent le travail commercial des agents utilisés par la société afin de la représenter auprès des hôpitaux et chirurgiens utilisateurs. Elles n'augmentent que légèrement par rapport à 2012, compte tenu de la progression des ventes réalisées en direct et de l'affaiblissement du dollar par rapport à l'euro.

Les frais administratifs principalement composés de salaires et de charges progressent de 4% par rapport à 2012. Ils intègrent un honoraire variable basé sur l'atteinte d'objectifs de résultat et versé pour la première fois dans le cadre des prestations de direction.

La hausse de l'activité en 2013, associée à la maîtrise des charges d'exploitation ont permis d'abaisser le point mort d'exploitation à 5 millions d'euros de ventes par trimestre et d'afficher un résultat opérationnel courant nettement positif de 1,5 million d'euros contre une perte de 0,1 million d'euros en 2012.

Les autres produits et charges opérationnels en 2012 comprenaient essentiellement des honoraires engagés pour la mise en place d'accords et/ou de partenariats stratégiques visant à valoriser certains produits innovants, sans concrétisation à ce stade.

Le résultat opérationnel avant paiement en actions se redresse fortement en 2013 en devenant positif pour la première fois à 1,5 million d'euros, contre une perte de 0,5 million d'euros en 2012. Le développement du Groupe passe par la mise en place, sur les marchés où ses filiales assurent la distribution en direct, de nombreux kits d'instruments et d'implants destinés aux hôpitaux et cliniques, qui font l'objet d'amortissements et de provisions et interviennent de façon significative dans la formation du résultat. Avant prise en compte de ces charges, le résultat opérationnel 2013 (EBITDA) ressort à 4,4 millions contre 2,2 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Les charges de personnel liées aux paiements en actions sont détaillées dans le paragraphe 7 du rapport de gestion sur les comptes sociaux. Elles correspondent au coût des stock-options et des actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe, étalées sur les périodes d'acquisition et de conservation.

Le coût de l'endettement est stable par rapport à l'exercice précédent, le taux d'intérêts moyen s'établissant à 5,21 % en 2013 comparé à 5,72 % en 2012. Cette évolution s'explique notamment par la baisse de l'Euribor 3 mois sur la période, et la souscription en 2013 de deux emprunts à des taux fixes très inférieurs au taux moyen.

Le résultat net est également positif pour la première fois en 2013 après prise en compte de la charge d'impôts différés liée principalement à l'utilisation de déficits reportables antérieurement enregistrés à l'actif du bilan de la filiale américaine. Le Groupe ne paie pas encore d'impôt sur les sociétés et dispose pour ses filiales françaises intégrées fiscalement d'une réserve de 17 millions de pertes reportables non constatées dans ses états financiers.

Conformément au mode de présentation choisi lors du passage aux IFRS, le crédit impôt recherche est comptabilisé en moins des dépenses de recherche et de développement (respectivement 0,5 et 0,4 million d'euros pour les exercices 2013 et 2012).

2.3.2 Bilan consolidé (normes IFRS)

L'analyse du bilan consolidé fait ressortir les grandes tendances suivantes :

En milliers d'euros	Total IFRS 31.12.2013	Total IFRS 31.12.2012
Ecart d'acquisition	2 420	2 420
Immobilisations incorporelles	3 650	3 615
Immobilisations corporelles	3 474	3 342
Immobilisations financières	349	349
Impôts différés	233	959
TOTAL ACTIFS NON COURANT	10 126	10 684
Stocks et en-cours	5 102	5 522
Clients et comptes rattachés	3 383	3 009
Autres actifs courants	1 447	1 435
Autres actifs financiers courants	-	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 839	1 446
TOTAL ACTIFS COURANT	11 771	11 427
TOTAL ACTIF	21 897	22 111

En milliers d'euros	Total IFRS 31.12.2013	Total IFRS 31.12.2012
Capital	1 355	1 353
Primes d'émission, de fusion et d'apport	34 302	34 302
Réserves consolidées	(23 047)	(21 696)
Résultat Groupe de l'exercice	471	(1 151)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	13 081	12 808
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	(141)	(63)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 940	12 745
Avances conditionnées	573	701
Provisions non courantes	233	309
Impôt différé passif	218	151
Dettes financières long terme	2 395	2 696
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	3 419	3 857
Provisions courantes	99	202
Dettes financières court terme	1 573	1 573
Autres passifs financiers courants	1	9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 276	2 252
Autres passifs courants	1 589	1 473
TOTAL PASSIFS COURANTS	5 538	5 509
TOTAL PASSIF	21 897	22 111

- Variation de l'actif non courant

La variation des immobilisations incorporelles s'explique principalement par l'inscription à l'actif des coûts de recherche et développement se rapportant à des projets individualisés et ayant de très sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation pour le Groupe. Les principaux frais engagés en 2013 et mouvements intervenus sur ces postes sont détaillés au paragraphe 2.3.1 consacré à l'analyse des variations du compte de résultat.

La valeur nette des immobilisations reste stable par rapport à l'exercice précédent. Les principales variations de l'exercice 2013 résultent :

- de l'achat d'un tour à commande numérique destiné à améliorer la capacité de production de l'usine de La Rochelle en remplacement de deux anciens équipements vendus,
- de l'augmentation du nombre de kits d'instruments consignés auprès des hôpitaux et cliniques, notamment avec le développement de l'activité dans de nouveaux pays et l'approvisionnement en nouveaux produits. Ces instruments qui ne font pas l'objet de ventes sont considérés comme des actifs immobilisés et sont amortis sur une durée de trois ans,
- des cessions de matériel informatique et de bureau correspondant à des mises au rebut d'actifs totalement amortis, remplacés la plupart du temps par du matériel neuf et plus performant,
- de l'acquisition d'installations et d'agencements sur les différents sites d'exploitation.

Le Groupe comptabilise des impôts différés actifs sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où celles-ci sont récupérables dans un horizon de 5 ans au plus. La baisse des impôts différés actifs par rapport à l'exercice précédent est principalement liée à l'utilisation par MEDICREA USA et MEDICREA TECHNOLOGIES UK de leurs déficits fiscaux, les variations d'impôts différés liées aux écritures de consolidation n'ayant qu'un impact limité.

- Variation de l'actif courant

En valeur nette, le stock baisse de 8 % par rapport à l'exercice précédent sous l'effet des dotations aux provisions pour dépréciation destinées notamment à prendre en compte les risques d'obsolescence sur les tailles extrêmes dont la consommation est faible. En valeur brute, le stock est quasiment stable par rapport à 2012 dans un contexte de progression des ventes et de lancement de nouveaux produits. Le Groupe poursuit les actions visant à améliorer les processus industriels pour réduire les délais de production, et à optimiser les taux d'utilisation des implants mis à disposition des établissements de santé.

Le solde clients progresse en valeur absolue, mais le délai moyen d'encaissement des créances s'établit à 49 jours au 31 décembre 2013, contre 58 jours à la clôture de l'exercice précédent. L'amélioration aurait pu être encore meilleure si le distributeur au Brésil n'avait pas été confronté sur le 2^{ème} semestre 2013 à des problèmes d'enregistrements et douaniers qui ont retardé l'importation de commandes et différé ses règlements sur le début de l'année 2014.

Les autres actifs courants restent stables et comprennent principalement le crédit d'impôt recherche, le crédit d'impôt compétitivité et emploi, la TVA à récupérer et des charges constatées d'avance.

Contrairement aux deux exercices précédents, les encaissements de l'année 2013 n'enregistrent aucun produit d'augmentation de capital. Le recours aux émissions d'emprunts est également en forte diminution. Le renforcement de la trésorerie nette s'inscrit dans le prolongement de l'amélioration de la rentabilité du Groupe.

- Variation des capitaux propres

Suite aux opérations réalisées au cours de l'exercice 2013, le capital social est composé de 8 467 505 actions au 31 décembre 2013 comparativement à 8 458 005 actions au 31 décembre 2012. Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans le tableau de rapprochement des capitaux propres rattaché aux états financiers au 31 décembre 2013.

- Variation des passifs non courants

Les avances conditionnées émanent principalement d'attributions par OSEO/BPI d'aides à l'innovation sous forme d'avances remboursables. Leur variation par rapport à l'exercice 2012 résulte des plans de remboursement en cours. Il n'y a pas eu d'aide nouvelle allouée au titre de l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2013, les provisions non courantes traduisent l'évaluation des droits acquis par le personnel des filiales françaises dans le cadre des régimes d'indemnités de fin de carrière. Lors de l'exercice précédent, elles prenaient également en compte un redressement d'impôt portant sur la détermination du crédit impôt recherche dans le cadre d'un contrôle fiscal.

- Variation des dettes financières

Les dettes financières ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012
Emprunt obligataire	545	545
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 471	2 791
Locations financement	540	455
Locations financières	49	67
Concours bancaires courants	200	240
Factoring	138	111
Autres dettes financières	25	61
Total	3 968	4 270
- dont à moins d'un an	1 573	1 573
- dont à plus d'un an	2 395	2 697

L'évolution du solde des emprunts auprès des établissements de crédit est liée aux remboursements effectués en 2013 dans le cadre des plans d'amortissement existants, et à la souscription de deux nouveaux emprunts sur la période :

- 350 000 euros à taux fixe de 4,8 % auprès de la BPI sur une durée de 2 ans, avec un différé de remboursement en capital de 18 mois, dans le cadre du pré-financement du crédit impôt recherche 2013,

- 300 000 euros à taux fixe de 2,95 % auprès d'un organisme bancaire sur une durée de 5 ans, pour financer le besoin en fonds de roulement.

Les immobilisations financées sous forme de locations financement augmentent suite à l'acquisition d'un nouveau centre d'usinage à commande numérique. Les en-cours liés aux locations financières diminuent, plusieurs contrats arrivés à échéance en 2013 n'ayant pas fait l'objet de renouvellement.

Fin 2012, les autres dettes financières étaient essentiellement constituées d'une assurance prospection Coface mise en place dans le cadre du développement sur le marché algérien et entièrement remboursée en 2013.

- Variation des dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les provisions courantes concernent un litige prud'homal et les charges afférentes avec un ancien salarié.

Les dettes fournisseurs restent stables par rapport à 2012.

L'augmentation des autres passifs courants résulte principalement de la variation des dettes sociales liée à la prise en compte de bonus et d'honoraires variables dans le cadre de l'atteinte d'objectifs de chiffres d'affaires et de résultat.

3 - EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le marché de la colonne vertébrale a pris progressivement la mesure des réformes des systèmes publics de santé. Les conditions devraient donc s'améliorer en 2014 principalement pour les sociétés qui, comme MEDICREA, placent l'innovation au cœur de leur stratégie d'expansion.

L'exercice 2013 a marqué un tournant dans l'histoire du Groupe, avec la publication de ses premiers résultats positifs et MEDICREA entend poursuivre son développement en 2014 sur la base de ces fondamentaux. Parallèlement aux investissements en recherche et développement qui continueront à augmenter proportionnellement à la croissance des ventes, le Groupe allouera de manière plus offensive en 2014 et en 2015 une large partie des ressources procurées par l'accroissement de son activité, à son développement aux Etats-Unis, à l'ouverture d'au moins une nouvelle filiale de commercialisation en Europe (Allemagne) et à la mise en place d'accords de distribution en Asie, au Moyen Orient et dans les pays de l'Europe de l'Est.

Sur le premier trimestre 2014, MEDICREA devrait réaliser un chiffre d'affaires de 5,4 millions d'euros en légère croissance par rapport au premier trimestre 2013, toutefois ralentie par des difficultés d'importation (désormais résolues) rencontrées par son plus important distributeur au Brésil et par un redémarrage progressif de l'activité en Europe. Le renforcement des équipes commerciales aux Etats-Unis et en France, ainsi que les nouveaux recrutements réalisés pour consolider l'équipe internationale des ventes, produiront pleinement leurs effets sur le deuxième semestre 2014.

Le Groupe lance par ailleurs une innovation produit majeure et unique au niveau mondial, UNiD, solution incluant une application logicielle et une cellule d'assistance en temps réel permettant aux chirurgiens d'analyser, de planifier, de dessiner et de commander en amont des chirurgies les tiges sur mesure pré-courbées d'ostéosynthèse permettant de restaurer précisément l'équilibre sagittal spécifique à chaque patient.

Cette innovation devrait lui permettre de franchir un nouveau cap et d'accélérer la croissance des ventes, principalement aux Etats-Unis.

Sur le long terme, le Groupe entend :

- renforcer son ancrage sur le marché américain
- renforcer son positionnement de spécialiste des chirurgies complexes de l'adulte et de l'adolescent
- poursuivre le développement international par la création de filiales sur les marchés clefs (Allemagne) et la recherche de nouveaux distributeurs (Chine, Japon, Moyen Orient, Pays de l'Europe de l'Est)
- afficher le meilleur taux de croissance du secteur
- générer un résultat opérationnel récurrent entre 5 et 10 % du chiffre d'affaires et un EBITDA entre 15 et 20 %
- accroître la capitalisation boursière en misant plus sur la croissance et la différenciation par l'innovation que sur la rentabilité

4 - INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les résultats sociaux des filiales et commentaires significatifs sur l'activité de l'exercice 2013 sont exposés ci-dessous :

- MEDICREA INTERNATIONAL SA

En milliers d'euros	2013	2012	2011
Chiffre d'affaires	10 631	10 125	9 699
Résultat d'exploitation	(1 159)	(1 835)	(1 915)
Résultat financier	(74)	(1 156)	1 892
Résultat exceptionnel	27	(53)	279
Résultat net	(930)	(2 661)	459
Effectif en nombre (hors stagiaires)	38	35	35

MEDICREA INTERNATIONAL est la société mère du Groupe MEDICREA. Elle commercialise ses produits par un réseau de filiales de distribution ainsi que via des distributeurs indépendants dans une trentaine de pays.

MEDICREA USA, MEDICREA TECHNOLOGIES UK et MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE s'approvisionnent directement et exclusivement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL.

MEDICREA INTERNATIONAL réalise la quasi totalité de ses achats auprès de MEDICREA TECHNOLOGIES, usine de production du Groupe, basée à La Rochelle.

L'évolution du chiffre d'affaires de MEDICREA INTERNATIONAL par clients entre 2013 et 2012 s'établit comme suit :

En milliers d'euros	2013	2012	Var.
MEDICREA USA	2 986	2 407	+ 24 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	2 293	2 391	(4) %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	158	433	(63) %
MEDICREA TECHNOLOGIES	39	51	(23) %
Total ventes et refacturations intragroupe	5 476	5 282	+ 4 %
Ventes distributeurs	5 104	4 790	+ 6 %
Autres	51	53	+ 2 %
Chiffres d'affaires	10 631	10 125	+ 5 %

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui traduit la réelle activité commerciale de MEDICREA INTERNATIONAL, progresse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, à périmètre constant, sans prise en compte du rattachement depuis mai 2013 à MEDICREA INTERNATIONAL du distributeur Belge jusqu'alors géré par MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, il est en recul de 7 % par rapport à l'exercice précédent.

L'activité s'est contractée dans les pays de l'Europe du Sud sous l'effet des réformes des politiques de santé et de la pression sur les prix des dispositifs médicaux. Les ventes sur le marché brésilien, principal débouché hors filiales de la société sont également en recul sensible suite aux difficultés douanières rencontrées en 2013 par le distributeur pour importer certains produits pourtant homologués depuis de nombreuses années. Les efforts engagés pour développer la présence de la société sur les marchés asiatiques commencent à porter leur fruit, les ventes sur cette zone géographique ayant progressé de 40 % par rapport à 2012, avec la densification progressive du réseau de distribution aux côtés de la Chine et de la Malaisie.

La marge brute progresse, s'établissant à 47 % du chiffre d'affaires en 2013, contre 44 % en 2012, dans le sillage de l'augmentation des ventes réalisées avec MEDICREA USA, marché sur lequel MEDICREA INTERNATIONAL génère sa plus forte marge. Pour l'activité distributeurs uniquement, la marge brute s'établit à 51 % en 2013, contre 53 % en 2012 et traduit la pression sur les prix et le rattachement à MEDICREA INTERNATIONAL de l'activité du distributeur en Belgique géré jusqu'alors par MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE.

Les autres achats et charges externes augmentent par rapport à 2012, suite à la prise en compte d'honoraires variables versés à la holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL dont Mr Denys SOURNAC est le gérant, liés à l'atteinte en 2013 d'objectifs définis par le Conseil d'Administration.

Le poste salaires est en hausse en 2013 suite aux embauches réalisées pour étoffer différents services. En 2012, les charges sociales intégraient une régularisation d'intéressement pour environ 50 000 euros.

L'augmentation des dotations aux amortissements est directement liée aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan et amortis sur 5 ans.

Les dotations aux provisions qui concernent principalement les stocks intégraient en 2012 une provision pour impôt de 133 474 euros dans le cadre d'un contrôle fiscal dont les redressements ont été notifiés en 2012 et réglés en 2013.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat d'exploitation 2013 est négatif de 1,1 million d'euros contre une perte de 1,8 million d'euros en 2012.

Le résultat financier est légèrement négatif en 2013 contre une perte de 1,2 million d'euros en 2012 où il comprenait des dotations aux provisions sur titres et compte courant de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE pour respectivement 105 000 et 935 000 euros. Les autres éléments du résultat financier sont constitués des intérêts sur les emprunts et des différences positives et négatives de change.

Le résultat exceptionnel est positif en 2013 lié principalement à une reprise sur provision devenue sans objet, contre une perte de 53 000 euros en 2012 suite à des rachats d'actions pour livraison aux salariés dans le cadre des plans d'attribution approuvés par le Conseil d'Administration et d'honoraires sur des affaires de propriété intellectuelle.

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2013 s'élève à 0,4 million d'euros compensé par la régularisation du crédit impôt recherche des années 2008 à 2010 consécutivement au redressement fiscal. La société étant déficitaire, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée à ce titre en 2013.

Au cours du dernier trimestre 2013, MEDICREA INTERNATIONAL a conclu un partenariat en coopération avec une société informatique américaine, pour le développement conjoint d'un logiciel spécifique permettant de concevoir des implants sur mesure pour la colonne vertébrale, destinés à être ensuite fabriqués et commercialisés de manière exclusive par le Groupe MEDICREA. Les conditions contractuelles prévoient le paiement par MEDICREA INTERNATIONAL d'une redevance sur le chiffre d'affaires des produits commandés au travers du logiciel. Les parties ont convenu du paiement annuel par MEDICREA INTERNATIONAL d'un montant d'avances sur redevances de 400 000 dollars pendant toute la durée du contrat. Ainsi, les redevances dues par MEDICREA au titre du contrat viendront s'imputer sans limitation de durée sur les avances sur redevances déjà perçues par le partenaire américain.

- MEDICREA TECHNOLOGIES SAS

En milliers d'euros	2013	2012	2011
Chiffre d'affaires	5 715	7 031	7 862
Résultat d'exploitation	(61)	688	646
Résultat financier	16	16	(4)
Résultat exceptionnel	2	28	170
Résultat net	20	784	854
Effectif en nombre (hors stagiaires)	26	26	25

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2013 et 2012 s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2013	2012	Var.
MEDICREA INTERNATIONAL	5 040	6 189	(18) %
Centre de réparations	602	708	(15) %
Autres	73	134	(45) %
Chiffres d'affaires	5 715	7 031	(18) %

Hormis les clients du centre de réparation qui restent facturés directement, MEDICREA TECHNOLOGIES a pour seul client MEDICREA INTERNATIONAL, les filiales de distribution MEDICREA USA, MEDICREA TECHNOLOGIES UK et MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE s'approvisionnant directement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL.

Le chiffre d'affaires de MEDICREA TECHNOLOGIES vers MEDICREA INTERNATIONAL diminue sensiblement de 18% par rapport à 2012. Cette baisse est la conséquence directe des politiques de maîtrise des stocks dans les filiales de distribution du Groupe, qui ont contribué à réduire les besoins en approvisionnements en 2013.

MEDICREA TECHNOLOGIES exploite son savoir-faire en matière de production d'instruments et d'implants. La société est considérée comme un sous-traitant à part entière, et à ce titre est mise en concurrence avec les fournisseurs externes de dispositifs médicaux utilisés par le Groupe.

L'activité de réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux diminue de 15 % suite à la perte en 2013 d'un client qui représentait 12 % du chiffre d'affaires 2012. En parallèle, des négociations avec un autre client important ont abouti début 2014 à la signature d'un accord commercial permettant à MEDICREA TECHNOLOGIES de pérenniser et redéployer cette activité de réparation, en l'étendant sur d'autres pays non couverts actuellement.

L'activité de sous-traitance est devenue marginale suite à l'arrêt de la fabrication des prothèses de hanches et de tiges fémorales. MEDICREA TECHNOLOGIES conserve uniquement une fabrication de cages spécifiques pour une grande société de l'orthopédie.

Les achats consommés et la sous-traitance diminuent de 17 % par rapport à 2012, suite à la baisse des volumes fabriqués et à la stratégie industrielle mise en place qui vise à privilégier l'utilisation et l'optimisation des moyens de production de l'usine plutôt que de recourir aux prestataires et fournisseurs extérieurs, permettant ainsi une meilleure absorption des charges fixes et une réduction des coûts.

Les autres achats et charges externes augmentent suite à l'acquisition de nouvelles machines en crédit bail pour moderniser l'appareil de production.

La masse salariale diminue de 4 % par rapport à l'exercice précédent sous l'effet des éléments suivants :

- en 2012, les postes salaires et traitements et charges sociales intégraient un rappel de cotisations de retraite pour 26 000 euros ainsi que le paiement de 46 000 euros au titre d'un litige prudhommal

- la prise en compte en 2013 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi pour 30 300 euros.

Les dotations aux provisions augmentent suite à la dépréciation d'un stock d'en-cours devant faire l'objet de tests et d'audits qualité le rendant ainsi ultérieurement inutilisable.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus et principalement de la baisse des volumes de production facturés, le résultat d'exploitation est déficitaire en 2013, en nette baisse par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2013 est légèrement bénéficiaire après prise en compte du crédit impôt recherche, contre un bénéfice de 0,8 million d'euros en 2012.

- MEDICREA USA CORP

En milliers d'euros	2013	2012	2011
Taux de change EUR/USD	1,3259	1,2912	1,4048
Chiffre d'affaires	12 306	10 101	8 591
Résultat d'exploitation	1 803	518	394
Résultat financier	7	1	-
Résultat exceptionnel	-	-	-
Résultat net	1 779	454	394
Effectif en nombre (hors stagiaires)	27	21	21

En dollars, le chiffre d'affaires 2013 s'établit à 16,3 millions en progression de 25 % par rapport à 2012. Il est majoritairement constitué des ventes du système de fixation thoracolumbaire PASSLP® et de ses différents composants pour le traitement des chirurgies complexes de l'adulte et de l'adolescent, qui représentent plus de 95 % de l'activité. La société poursuit ainsi son développement dans un marché soumis à d'importantes réformes depuis 2012 (pression sur les prix, durcissement des conditions de remboursement, introduction de taxes spécifiques sur les ventes de dispositifs médicaux, renforcement des procédures d'autorisation de mise sur la marché des produits) en affichant l'une des meilleures progressions du secteur.

Depuis 2011, la société commercialise ses produits à la fois par un réseau d'agents indépendants couvrant l'ensemble du territoire et une force de vente directe dédiée au suivi des chirurgiens à fort potentiel. Les ventes directes représentent désormais 22 % du chiffre d'affaires total contre 17 % lors de l'exercice précédent.

La filiale s'approvisionne auprès de MEDICREA INTERNATIONAL en dollars, et sa marge brute ne subit donc pas les effets de la fluctuation entre l'euro et le dollar. Malgré la pression sur les prix de vente, la société parvient à valoriser ses innovations produits auprès des établissements de santé et la marge brute gagne près d'un point par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 78 %.

Les frais de structure sont principalement composés des dépenses commerciales et de marketing. Celles-ci augmentent de 800 000 dollars par rapport à 2012 dont la moitié liée aux nouvelles embauches, le solde provenant essentiellement des commissions sur ventes versées au réseau d'agents suite au développement du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel progresse fortement à 2,2 millions de dollars, contre 0,6 million en 2012. La hausse est due à la marge dégagée sur les ventes supplémentaires comparées à l'exercice 2012, les dépenses de commercialisation et autres frais de structure étant désormais maîtrisés.

Le résultat net s'élève à 2,4 millions de dollars contre 0,6 million de dollars en 2012, après prise en compte des impôts payés au niveau des Etats fédéraux et de la taxe minimum alternative due, même en présence de déficits reportables.

- MEDICREA TECHNOLOGIES UK LTD

En milliers d'euros	2013	2012	2011
Taux de change EUR/GBP	0,8486	0,8137	0,8734
Chiffre d'affaires	1 379	1 295	1 133
Résultat d'exploitation	272	(23)	(510)
Résultat net	272	(25)	(519)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	7	6	10

L'économie britannique a montré des signes d'amélioration depuis le 2^{ème} semestre 2013, mais les autorités de santé au travers de la NHS, organisme public qui réglemente les prix de remboursement des dispositifs chirurgicaux, ont maintenu voire renforcé les pressions tarifaires sur les fabricants. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires s'établit à 1,4 million d'euros, en progression de 6 % par rapport l'exercice 2012.

Les ventes du système de fixation thoraco-lombaire contribuent pour 60 % au chiffre d'affaires, les cages intersomatiques, dont certaines développées spécifiquement pour les besoins de chirurgiens anglais, représentent 35 % des ventes, le reste de la facturation étant assuré par la prothèse de disque cervical GRANVIA®-C.

En dépit d'une forte pression tarifaire, la marge brute est en légère progression par rapport à 2012, à presque 76 % du chiffre d'affaires. Les coûts de fonctionnement ainsi que les dépenses commerciales sont désormais maîtrisés et adaptés à la structure de la société.

L'ajustement de la provision pour dépréciation des stocks résultant d'une meilleure prise en compte des consommations, ainsi qu'une reprise de provision sur honoraires dynamisent le résultat d'exploitation en nette hausse par rapport à 2012, à 0,3 million d'euros.

- MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE SAS

En milliers d'euros	2013	2012	2011
Chiffre d'affaires	3 412	3 659	3 314
Résultat d'exploitation	(238)	(143)	(200)
Résultat financier	(33)	(25)	(30)
Résultat exceptionnel	(3)	-	147
Résultat net	(274)	(168)	(82)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	9	9	8

Depuis mai 2013, les commandes du distributeur belge sont gérées et facturées par MEDICREA INTERNATIONAL, ce qui explique la baisse du chiffre d'affaires de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE sur l'exercice. Par marché de facturation, les ventes ont évolué comme suit par rapport à l'année précédente :

En milliers d'euros	2013	2012	Var.
France	2 991	2 428	+ 23 %
Benelux	277	1 009	(72) %
Pourtour méditerranéen	144	222	(35) %
Chiffres d'affaires	3 412	3 659	(7) %

La société consacre désormais l'ensemble de ses ressources à la couverture des établissements de santé français et augmente ses parts de marché avec une progression des ventes de 23 % par rapport à l'exercice précédent. L'ensemble des produits de la gamme contribue à cette hausse, mais le système de fixation thoraco-lombaire PASSLP® et ses différents composants représentent près des deux tiers des ventes totales.

La marge brute s'établit à 47 % en 2013, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. La structure commerciale a évolué en début d'année avec le recrutement d'un nouveau responsable des ventes, mais globalement les frais commerciaux et de marketing sont restés stables par rapport à 2012.

Compte tenu de ces éléments et de la baisse du chiffre d'affaires suite au transfert du distributeur belge à MEDICREA INTERNATIONAL, le résultat d'exploitation est déficitaire de 0,2 million d'euros contre 0,1 million d'euros en 2012.

Le résultat financier est composé essentiellement des intérêts en compte courant versés à MEDICREA INTERNATIONAL et des intérêts sur un prêt moyen terme.

5 - ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe a fait de l'élargissement de sa gamme de produits un objectif prioritaire et a consacré depuis 5 années un montant important de ses ressources financières aux activités de recherche et développement. Les dépenses ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	2013	2012	2011	2010	2009
Frais de R&D inscrits à l'actif du bilan	1 017	845	866	807	811
Frais de R&D passés en charges ⁽¹⁾	1 729	1 741	1 553	1 134	795
- dont dotation aux amortissements	(842)	(717)	(569)	(402)	(254)

(1) : hors frais de brevets et de marques et avant imputation du crédit impôt recherche

31 brevets ont été déposés depuis 2008 et 31 produits ont obtenu le marquage CE durant la période 2008-2013. Par ailleurs, 25 homologations FDA ont été obtenues depuis l'introduction en bourse de la société en 2006. MEDICREA dispose désormais d'une gamme complète d'implants traitant l'ensemble des pathologies de la colonne vertébrale.

Sur l'exercice 2013, le travail des équipes de recherche et développement a plus particulièrement porté sur les produits suivants :

- **PASS MIS®** : version mini-invasive du PASSLP®, permettant de manipuler et stabiliser les vertèbres à distance par abord percutané, et désormais lancée commercialement après la phase de « limited release »

- **LIGAPASS®** : système d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples, et **LIGAPASS®LP** pour les indications de scolioses idiopathiques de l'adolescent lancé sur le marché américain à compter du 2^{ème} semestre 2013

- **PASS OCT®** : système de fixation occipito-cervicale permettant d'étendre les montages du rachis thoracique jusqu'à la base du crâne, homologué par la FDA en 2013, et pré-lancé commercialement aux Etats-Unis, en France et en Grande Bretagne sur le 2^{ème} semestre 2013

- **STABOLT®** : plaque antérieure lombaire optimisant le design anatomique lombosacré et la stabilisation biomécanique du segment opéré
- **IMPIX ALIF SA®** : cage antérieure « stand alone » destinée au traitement des pathologies dégénératives lombaires
- **GRANVIA®L** : version lombaire de la prothèse de disque cervicale GRANVIA-C®, premier dispositif hybride combinant une articulation et un amortissement intégré sur la base d'un matériau nouveau compatible IRM et dont les premières poses devraient être réalisées en 2014
- **CARYATID®** : premier implant de corporectomie radio transparent issu de la technologie de fabrication additive.

Le Groupe axe principalement ses développements de produits sur les techniques dites de « fusion » vertébrale qui restent le standard de référence de la chirurgie rachidienne, en privilégiant l'optimisation de l'encombrement prothétique par la mise à disposition d'implants mini invasifs. Cependant, les techniques dites de « non fusion » devraient représenter un potentiel important de développement dans les années à venir.

Ces technologies permettront de traiter ou de prévenir les pathologies des disques intervertébraux ou du rachis à des stades plus précoces afin de conserver ou de prolonger leurs fonctionnalités. Le Groupe estime que les deux approches de « fusion » et de « non fusion » pourront être souvent complémentaires et assez rarement concurrentes, et que l'évolution du marché des implants vertébraux de la « fusion » vers la « non fusion » sera progressive.

Ainsi, les nouvelles technologies de « non fusion » qui connaîtront vraisemblablement les plus fortes croissances sur ce marché seront celles qui permettront aux chirurgiens de combiner une « fusion » vertébrale sur les segments qui le nécessitent avec une stabilisation amortie « non fusionnée » sur les segments dont les mouvements peuvent être préservés.

Dans le domaine de la chirurgie instrumentée du rachis dégénératif, le Groupe prévoit, à un horizon de cinq à dix ans, un développement significatif des techniques et matériels dits de « non fusion » dans la catégorie des prothèses discales cervicales et lombaires. Ces matériels permettent de conserver ou de restaurer les mouvements entre les vertèbres cervicales opérées et éventuellement de restaurer une fonction d'amortisseurs au niveau du disque intervertébral. Cette estimation part du postulat selon lequel les pathologies les plus courantes du rachis cervical sont fréquemment réversibles sans qu'il soit nécessaire de fusionner les vertèbres affectées.

Le Groupe évalue également de façon permanente l'opportunité de partenariats avec des chirurgiens ou des sociétés ayant développé des technologies ou des projets pertinents pour la chirurgie du rachis thoracique et lombaire, et pourrait se porter acquéreur de brevets ou d'entreprises ayant mené de tels développements. C'est ainsi qu'est née l'idée de la première tige d'ostéosynthèse du rachis sur mesure (UNiD) réalisée à distance spécifiquement pour un patient unique, d'après la planification d'un chirurgien et livrée en salle d'opérations quelques jours plus tard.

UNiD est une solution complète incluant une application logicielle et une cellule d'assistance en temps réel permettant aux chirurgiens d'analyser, de planifier, de dessiner et de commander en amont de la chirurgie les tiges pré-courbées sur mesure permettant d'exécuter leur planning opératoire et restaurer précisément l'équilibre sagittal spécifique à chacun de leurs patients. Ce projet qui a monopolisé de nombreuses ressources en 2013, notamment au sein du département Recherche et Développement, et qui s'est déjà concrétisé par la réalisation d'une cinquantaine de chirurgies en Europe, devrait à compter de l'obtention de l'autorisation de la FDA pour la commercialisation des tiges pré-courbées aux Etats-Unis, constituer un puissant levier de développement pour le Groupe.

6 – INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

6.1 Informations sociales

Au 31 décembre 2013, l'effectif du Groupe comprend 110 salariés, dont trois à temps partiel, deux en contrat d'apprentissage et un en contrat de professionnalisation. Une seule personne est en contrat à durée déterminée au 31 décembre. A cet effectif, s'ajoutent quelques stagiaires pour lesquels des conventions sont signées tout au long de l'année.

Sur l'effectif de 110 personnes, 74 sont salariées en France (maison mère et ses deux filiales), 7 personnes travaillent pour la filiale anglaise et 29 personnes pour la filiale américaine.

Le salaire moyen pour l'exercice 2013 s'établit à 5 326 euros, hors charges (5 416 euros en 2012). Hors rémunération des salariés de la filiale américaine, le salaire moyen est de 4 213 euros hors charges (4 214 euros en 2012).

La répartition hommes/femmes par catégorie se présente comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	32	19	51
Agents de maîtrise - Employés	32	27	59
TOTAL	64	46	110

- Formation

Les versements effectués aux organismes collecteurs au titre de la formation professionnelle se sont élevés à environ 37 000 euros en 2013 (34 500 euros en 2012) pour les trois sociétés françaises, sommes qui ont été intégralement utilisées pour la formation des salariés du Groupe.

Des conventions de stage sont régulièrement signées avec des établissements d'enseignement dans le but de permettre aux stagiaires d'apprendre un métier et de se familiariser avec la vie en entreprise.

Ces stages dédiés à la recherche et développement et au marketing à raison de 1 à 2 par an et par service sont rémunérés et généralement d'une durée de 4 à 6 mois. Ils ne se substituent pas à des emplois permanents, des missions spécifiques étant confiées aux stagiaires. Des contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage peuvent être également conclus, leur durée variant de 1 à 2 ans. Ils sont au nombre de 1 à 3 par an pour l'ensemble du Groupe.

- Sécurité

Compte tenu de leur configuration, les locaux de l'usine de La Rochelle permettent d'assurer un très bon niveau de sécurité notamment au niveau de l'atelier de production, de prévenir de façon très satisfaisante les risques d'accidents du travail (taux à zéro depuis de nombreuses années) et d'optimiser les conditions de fonctionnement de l'entreprise. Un document unique de gestion des risques est établi et mis à jour annuellement dans l'ensemble des structures françaises.

Depuis août 2010, la gestion des stocks de produits finis est assurée depuis le siège de Neyron, dans des locaux spacieux, dédiés aux opérations de logistique. L'activité de réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux de MEDICREA TECHNOLOGIES est également basée sur le site de Neyron.

Le Groupe, de par ses activités de conception et de fabrication de dispositifs médicaux, est également soumis à la réglementation du code de la santé publique.

- Fidélisation du personnel

Un Plan d'Epargne Groupe est accessible aux salariés des entités françaises, leur permettant ainsi de souscrire à des actions de la société dans des conditions avantageuses, auxquelles s'ajoute un abondement de 50 % de l'employeur à l'occasion d'éventuelles augmentations du capital. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés en 2013, et donc aucun abondement de la part de la société n'a été versé.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2012 en procédant à l'attribution de 10 000 options de souscription d'actions à un salarié américain. Il n'a pas été fait usage de la délégation relative à l'attribution d'actions gratuites.

En 2013, l'accord d'intéressement n'a pas donné lieu à versement. Il a pris fin le 31 décembre 2013 et aucun nouvel accord n'a été conclu depuis.

Les dispositifs de la participation légale ne trouvent pas à s'appliquer, les sociétés françaises étant en situation fiscale déficitaire.

Le dispositif d'un placement d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) a été présenté aux délégués du personnel en 2010, mais aucun plan n'a été mis en place depuis.

- Sous-traitance

Dans le cadre de son activité de fabrication, le Groupe s'appuie sur un réseau de sous-traitants qualifiés, ne disposant pas à ce jour d'installations en environnement contrôlé de type salle blanche.

Le conditionnement ultra propre et la stérilisation par irradiation gamma des produits stériles sont également sous-traités. Les achats de composants effectués au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 2,1 millions d'euros (2,9 millions en 2012).

6.2 Informations environnementales

Les risques environnementaux sont quasi inexistants sauf pour l'activité de gestion et de contrôle des kits tournants au sein des filiales de commercialisation qui exposent les personnes manipulant les dispositifs médicaux à des produits potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes sources de risques infectieux. Des procédures de travail limitant l'exposition des salariés sont en place et les circuits d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux et assimilés sont respectés. Les procédures de sécurité relatives à la manipulation et à l'élimination de ces produits sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les pays concernés.

Le site de La Rochelle, abrité sous l'entité juridique MEDICREA TECHNOLOGIES et dédié à la fabrication de dispositifs médicaux est certifié ISO 13485 version 2012 et ISO 9001. Depuis 2010, les certifications ISO 13485 et ISO 9001 ainsi que le marquage CE ont été étendus à MEDICREA INTERNATIONAL. Le Groupe a mis en place un programme de maîtrise de procédés et de contrôle d'assurance de la qualité, notamment un ensemble de modes opératoires, de procédures et de spécifications conçus pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de développement et de fabrication de produits, et de contrôle des effets sur l'environnement.

Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires définies par l'ANSM, la Commission Européenne, la FDA et les autorités réglementaires équivalentes dans les autres pays, encadrent très strictement les activités de conception et de fabrication des dispositifs médicaux. Elles fixent les exigences essentielles en matière de sécurité et définissent les modes d'évaluation et de conformité qui sont intégrés au système de management de la qualité. Ces règles drastiques ont des implications à tous les niveaux du Groupe et contribuent à renforcer les mesures prises pour maintenir les actifs industriels dans un état optimal d'utilisation et de respect des normes applicables.

7 - RISQUES

7.1 Risques relatifs à l'activité de la société

Le marché de la chirurgie vertébrale est un marché très concurrentiel, sensible à l'introduction par ses acteurs de produits innovants à travers de larges réseaux de distribution. Ce marché est également fortement concentré, localisé pour l'essentiel aux USA, avec 10 acteurs majeurs qui se partagent environ 80 % du marché mondial. Ces principaux acteurs bénéficient d'avantages concurrentiels tels que :

- de puissants réseaux de distribution,
- d'importants moyens financiers pour la recherche et le développement de nouveaux produits, leur protection en matière de propriété industrielle ainsi que pour leur promotion commerciale,
- des relations solidement établies avec des chirurgiens spécialisés.

7.2 Risques liés à l'environnement réglementaire

Les produits fabriqués et distribués par le Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et évolutive. Les dispositifs médicaux ne peuvent être mis sur le marché Européen que s'ils sont revêtus du marquage CE qui assure une conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité définies réglementairement. La mise sur le marché des produits dans d'autres pays que ceux de l'Union Européenne nécessite de même des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires, notamment aux USA, pays déterminant pour le développement des activités du Groupe. Le marché américain est ainsi régi par la réglementation établie par la Food and Drug Administration (FDA). La commercialisation de dispositifs médicaux sur ce marché peut, suivant la classe du dispositif, être soumise aux procédures 510K ou aux demandes d'autorisations préalables exigées par la FDA (PMA). Ces processus de demande d'autorisation peuvent être longs et générer des coûts importants. Les autorisations FDA peuvent également faire ultérieurement l'objet d'un retrait, et la FDA peut demander des rappels de produits, interdire des ventes ou lancer des saisies. Ces mesures drastiques sont souvent liées à des problèmes sérieux identifiés lors de l'utilisation des produits (cas de vigilance) ou suite à des inspections des sociétés.

Les services en charge de la qualité ont été renforcés depuis 2012 notamment pour le suivi des normes internationales et les exigences liées à la réglementation.

7.3 Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels

Le système qualité du Groupe repose sur des procédures visant à détecter tout produit non conforme, en interne ou en externe, en accord avec les exigences réglementaires. Ces procédures sont intégrées dans un système de gestion des non conformités nommé système CAPA (Corrective Action & Preventive Action). Ce système permet 1) l'identification et la déclaration d'une non-conformité, 2) l'enregistrement de toutes les investigations liées à l'analyse des causes et des risques, 3) le traitement des non conformités et 4) la mesure de l'efficacité des actions menées pour corriger les non conformités.

Dans le cadre d'un problème relatif à un dispositif médical, les non conformités peuvent être identifiées en interne tout au long de la conception, de la fabrication, ainsi que dans le cadre des contrôles avant libération d'un dispositif médical, mais également au cours d'audits (externes ou internes) ou d'inspections réglementaires, ou encore par le client.

De plus, tout incident ayant des conséquences sur le patient et/ou l'utilisateur est défini dans le cadre réglementaire de la matériovigilance qui décrit les modalités de signalement d'incidents aux autorités compétentes.

Tout incident est analysé dans le système CAPA afin de réduire les risques et d'empêcher que l'incident ne se reproduise. Des revues de gestion des risques sont mises en place au sein de la société afin de détecter et d'évaluer tout problème.

L'ensemble de ces procédures d'enregistrements et d'analyses des produits défectueux ou potentiellement défectueux permet donc au Groupe MEDICREA de s'inscrire dans une démarche permanente d'amélioration afin de réduire au maximum tous les risques liés aux produits. Néanmoins, une défaillance dans le respect des normes mises en place pourrait avoir pour effet une suspension ou un retrait du certificat CE ou d'un agrément délivré par une autre autorité sanitaire compétente et empêcher la commercialisation du produit concerné.

7.4. Risques liés à la propriété industrielle

Le succès commercial du Groupe dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Dans le domaine de la fabrication et la vente de produits médicaux pour la chirurgie de la colonne vertébrale, le droit des brevets continue d'évoluer et présente des incertitudes. Au moment du dépôt d'un brevet, d'autres brevets peuvent bénéficier d'une antériorité mais ne pas être encore publiés.

La délivrance d'un brevet n'en garantit par conséquent pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Par conséquent, le Groupe ne peut pas garantir :

- que les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à délivrance de brevets,
- que les brevets délivrés ou donnés en licence au Groupe ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers ou invalidés,
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger de ses concurrents,
- que ses produits ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Par ailleurs, la tendance dans l'industrie des matériels médicaux et chirurgicaux est à l'inflation des litiges et procédures en matière de propriété industrielle et intellectuelle. Par conséquent, toute action intentée contre le Groupe pourrait générer des coûts substantiels et avoir un impact significatif sur le développement de l'activité.

7.5 Risques liés aux contentieux

Le Groupe estime que les provisions constituées au titre des litiges ou situations contentieuses connues à la date d'arrêté des comptes sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

Au 31 décembre 2013, il s'agit pour l'essentiel de litiges dans le cadre d'affaires instruites par les tribunaux des prud'hommes et provisionnés à hauteur de 0,1 million d'euros.

7.6 Risques sur l'évolution du cours des matières premières

La fabrication des implants nécessite l'achat de matériaux spécifiques notamment, le titane, le chrome cobalt et le Peek. Les fournisseurs de ces matières premières étant peu nombreux, le Groupe est soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats.

Les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture. Ils interviennent pour une part relativement faible dans le prix de revient des produits fabriqués.

Ainsi, une variation à la hausse comme à la baisse du prix de ces matières premières n'aurait qu'un impact limité sur la rentabilité du Groupe.

7.7 Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux

Dans un contexte de crise économique durable, les gouvernements et autres tiers payeurs (assurances privées de couverture maladie, organisations de gestion des soins) s'efforcent activement de contenir les coûts de santé en limitant la couverture et le taux de remboursement des dispositifs médicaux et actes chirurgicaux. Il est probable que de nouvelles mesures visant à encadrer réglementairement les systèmes de remboursement de soins et maîtriser les dépenses de santé soient inscrites dans les lois de financement et les propositions législatives des Etats au cours des prochaines années.

7.8 Risques de liquidités

Le Groupe a pu faire face au cours des exercices précédents à des crises de liquidités passagères qui ont ralenti la progression de son développement. Le Groupe a utilisé une large partie des ressources financières dégagées au remboursement d'emprunts, ce qui a pu obérer sa capacité à consacrer des dépenses importantes à ses activités de recherche et de développement et limiter ses actions de développement commercial dans les pays où les coûts de prospection sont élevés.

Les ressources financières obtenues à l'issue de l'introduction en Bourse combinées aux autres opérations de fonds réalisées postérieurement à celles-ci (pour un total d'environ 30 millions d'euros) ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidité et ont donné les moyens au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion, de créations de nouvelles filiales et de lancements de nouveaux produits.

Il est cependant possible que le Groupe puisse être amené à lever des fonds supplémentaires si des opportunités de développement de nouveaux produits ou d'acquisitions ciblées de technologies ou de sociétés se présentaient, ou si les besoins en fonds de roulement nécessaires à son expansion sur les nouveaux marchés qu'il convoite, s'avéraient plus importants que prévus.

Avec l'appui d'OSEO qui a délivré une garantie de respectivement 90 % et 70 % des sommes empruntées, le Groupe a obtenu en 2009 et 2010 sur la société MEDICREA INTERNATIONAL deux prêts moyen terme remboursables sur 5 ans de 1,125 millions d'euros chacun et comportant certaines clauses d'engagements notamment :

- rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés inférieur à 0,33 au 31 décembre de chaque année sur la période de remboursement de l'emprunt,
- interdiction de verser des dividendes si le rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés à la clôture de l'exercice devient supérieur à 0,2 après prise en compte du montant des dividendes dont le versement est projeté.

7.9 Risques de changes

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaines et anglaises sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL a un risque de change sur ses ventes en devises.

Au cours de l'exercice 2013, les opérations de ventes à terme mises en place en 2012 ont été débouclées pour 1 257 000 dollars. De nouvelles opérations de ventes à terme de dollars ont été contractées et débouclées au niveau de MEDICREA INTERNATIONAL, portant sur un montant de 3 750 000 dollars, sur l'année 2013.

7.10 Risques de taux

Au 31 décembre 2013, la dette à taux variable est constituée essentiellement de 2 emprunts moyen terme de 1,125 millions d'euros chacun mis en place en décembre 2009 et en juin 2010.

Les 4 premières annuités d'intérêts de l'emprunt mis en place en juin 2010 ont été couvertes par une opération de CAP moyennant le paiement de primes lissées, ayant les caractéristiques suivantes :

Taux plafond garanti : 2,5 %

Montant des primes sur la période de couverture : 9 605 euros

7.11 Risques actions

Les excédents de trésorerie disponible sont placés exclusivement dans des valeurs mobilières de placement sans risques, investies en Sicav.

7.12 Risques d'inflation

Les sociétés du Groupe ne sont pas présentes dans des Etats dont l'économie est de type hyper inflationniste.

7.13 Risques de variation de cours et impact de conversion sur les indicateurs de performance

Le Groupe a réalisé plus de 50 % de son chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2013 en dollars, par l'intermédiaire de sa filiale MEDICREA USA. Cette proportion devrait augmenter au cours des prochains exercices, avec un chiffre d'affaires libellé en dollars qui pourrait potentiellement représenter près des deux tiers des ventes consolidées du Groupe.

Les filiales américaine et anglaise sont facturées dans leur devise fonctionnelle et des couvertures de changes peuvent être mises en place pour couvrir le risque de fluctuation des devises.

Intrinsèquement, les fluctuations du dollar par rapport à l'euro, à la hausse comme à la baisse, sont donc susceptibles de modifier sensiblement les indicateurs de performance du Groupe, notamment en matière de progression de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

7.14 Risques informatiques

Les sociétés du Groupe ont recours à des systèmes informatiques différents, avec des interfaces pour faciliter le transfert des informations. Le progiciel de gestion utilisé par MEDICREA INTERNATIONAL a évolué pour permettre d'intégrer un nombre de références plus important et d'absorber les flux de facturations inter-sociétés.

La filiale anglaise s'est dotée en 2010 d'un système de gestion particulièrement adapté au contrôle des kits d'instruments et d'implants tournants et/ou mis en consignment dans les hôpitaux et cliniques. La décision a été prise d'uniformiser les systèmes de gestion utilisés par les différentes filiales, afin de les remplacer par un progiciel unique commun à l'ensemble des sociétés du Groupe et recouvrant l'ensemble des fonctionnalités notamment le suivi des stocks, le contrôle des opérations de logistique, la comptabilité et le contrôle de gestion. Ce progiciel sera déployé en 2014 pour l'ensemble des sociétés françaises. Il sera étendu aux filiales étrangères en 2015.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Néant.

INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE MERE

1 - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le contexte général et l'environnement économique sont exposés au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe. Les états financiers de MEDICREA INTERNATIONAL au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- en respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité
- conformément aux hypothèses de base suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Le compte de résultat social synthétique se présente comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Chiffre d'affaires	10 631	10 125	9 699
Production stockée	(74)	733	919
Production immobilisée	1 094	967	1 043
Subventions d'exploitation	26	-	2
Reprises sur provisions et transfert de charges	189	461	32
Autres produits	28	25	33
PRODUITS D'EXPLOITATION	11 894	12 311	11 728
Achats consommés et sous-traitance	4 802	6 034	6 047
Achats d'autres approvisionnements	8	11	7
Autres achats et charges externes	3 600	3 564	3 877
Impôts et taxes	151	139	120
Salaires et traitements	1 843	1 766	1 646
Charges sociales	773	839	708
Dotations aux amortissements	1 298	1 112	946
Dotations aux provisions	416	642	264
Autres charges	162	39	28
CHARGES D'EXPLOITATION	13 053	14 146	13 643
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 159)	(1 835)	(1 915)
Produits financiers	208	135	2 085
Charges financières	282	1 291	193
RESULTAT FINANCIER	(74)	(1 156)	1 892
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 233)	(2 991)	(23)
Produits exceptionnels	55	-	379
Charges exceptionnelles	28	53	100
RESULTAT EXCEPTIONNEL	27	(53)	279
Impôts sur les résultats	(276)	(383)	(203)
RESULTAT NET	(930)	(2 661)	459

MEDICREA INTERNATIONAL est la société mère du Groupe MEDICREA. Elle commercialise ses produits par un réseau de filiales de distribution ainsi que via des distributeurs indépendants dans une trentaine de pays.

MEDICREA USA, MEDICREA TECHNOLOGIES UK et MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE s'approvisionnent directement et exclusivement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL.

MEDICREA INTERNATIONAL réalise la quasi totalité de ses achats auprès de MEDICREA TECHNOLOGIES, usine de production du Groupe, basée à La Rochelle.

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2013 et 2012 se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012	Var.
MEDICREA USA	2 986	2 407	+ 24 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	2 293	2 391	(4) %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	158	433	(63) %
MEDICREA TECHNOLOGIES	39	51	(23) %
Total ventes et refacturations intragroupe	5 476	5 282	+ 4 %
Ventes distributeurs et autres	5 155	4 843	+ 6 %
Chiffres d'affaires	10 631	10 125	+ 5 %

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui traduit la réelle activité commerciale de MEDICREA INTERNATIONAL, progresse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, à périmètre constant, sans prise en compte du rattachement depuis mai 2013 à MEDICREA INTERNATIONAL du distributeur Belge jusqu'alors géré par MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, il est en recul de 7 % par rapport à l'exercice précédent. L'activité s'est contractée dans les pays de l'Europe du Sud sous l'effet des réformes des politiques de santé et de la pression sur les prix des dispositifs médicaux. Les ventes sur le marché brésilien, principal débouché hors filiales de la société sont également en recul sensible suite aux difficultés douanières rencontrées en 2013 par le distributeur pour importer certains produits pourtant homologués depuis de nombreuses années. Les efforts engagés pour développer la présence de la société sur les marchés asiatiques commencent à porter leur fruit, les ventes sur cette zone géographique ayant progressé de 40 % par rapport à 2012, avec la densification progressive du réseau de distribution aux côtés de la Chine et de la Malaisie.

Les principales variations des autres produits d'exploitation s'expliquent comme suit :

- la production stockée est en forte diminution par rapport à l'exercice 2012, suite aux actions mises en place pour optimiser le niveau de stocks du Groupe, MEDICREA INTERNATIONAL assurant depuis son centre logistique de Neyron, la gestion de l'ensemble des approvisionnements pour le compte de ses filiales,

- la production immobilisée est essentiellement constituée des frais de recherche et de développement et des dépenses de brevets comptabilisés à l'actif du bilan. Elle reste structurellement élevée en relation avec les dépenses importantes consacrées à l'effort de recherche depuis plusieurs exercices,

- les reprises de provisions de l'exercice font suite au règlement du redressement fiscal notifié en 2012 et à la résolution de deux litiges avec des anciens salariés. En 2012, elles s'expliquaient principalement par la destruction de stocks de produits finis obsolètes et périmés qui avaient été antérieurement totalement dépréciés.

Examinée sous l'angle analytique, la marge brute progresse, s'établissant à 47 % du chiffre d'affaires en 2013, contre 44 % en 2012, dans le sillage de l'augmentation des ventes réalisées avec MEDICREA USA, marché sur lequel MEDICREA INTERNATIONAL génère sa plus forte marge. Pour l'activité distributeurs uniquement, la marge brute s'établit à 51 % en 2013, contre 53 % en 2012 et traduit la pression sur les prix et le rattachement à MEDICREA INTERNATIONAL de l'activité du distributeur en Belgique géré jusqu'alors par MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE.

Les autres achats et charges externes augmentent par rapport à 2012, suite à la prise en compte d'honoraires variables versés à la holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL dont Mr Denys SOURNAC est le gérant, liés à l'atteinte en 2013 d'objectifs définis par le Conseil d'Administration.

Le poste salaires est en hausse en 2013 suite aux embauches réalisées pour étoffer différents services. En 2012, les charges sociales intégraient une régularisation d'intéressement pour environ 50 000 euros.

L'augmentation des dotations aux amortissements est directement liée aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan et amortis sur 5 ans. Les dotations aux provisions qui concernent principalement les stocks intégraient en 2012 une provision pour impôt de 133 474 euros dans le cadre d'un contrôle fiscal dont les redressements ont été notifiés en 2012 et réglés en 2013.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat opérationnel 2013 est négatif de 1,1 million d'euros contre une perte de 1,8 million d'euros en 2012.

Le résultat financier est légèrement négatif en 2013 contre une perte de 1,2 million d'euros en 2012 où il comprenait des dotations aux provisions sur titres et compte courant de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE pour respectivement 105 000 et 935 000 euros. Les autres éléments du résultat financier sont constitués des intérêts sur les emprunts et des différences positives et négatives de change.

Le résultat exceptionnel est positif en 2013 lié principalement à une reprise sur provision devenue sans objet, contre une perte de 53 000 euros en 2012 suite à des rachats d'actions pour livraison aux salariés dans le cadre des plans d'attribution approuvés par le Conseil d'Administration et d'honoraires sur des affaires de propriété intellectuelle.

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2013 s'élève à 0,4 million d'euros compensé par la régularisation du crédit impôt recherche des années 2008 à 2010 consécutivement au redressement fiscal. La société étant déficitaire, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée à ce titre en 2013.

L'analyse du bilan social fait ressortir les grandes tendances suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Immobilisations incorporelles	3 310	3 205	3 106
Immobilisations corporelles	740	731	702
Immobilisations financières	18 292	18 288	17 001
ACTIFS NON COURANT	22 342	22 224	20 809
Stocks et en-cours	3 057	3 539	2 895
Créances clients	1 608	1 281	1 382
Autres créances	1 697	1 670	4 159
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 142	1 186	908
ACTIFS COURANT	7 504	7 676	9 344
TOTAL ACTIF	29 846	29 900	30 153
Capital social	1 355	1 353	1 320
Réserves	19 921	22 584	20 901
Résultat de l'exercice	(930)	(2 661)	459
CAPITAUX PROPRES	20 346	21 276	22 680
Avances conditionnées	574	686	774
AUTRES FONDS PROPRES	574	686	774
Provisions pour risques et charges	-	-	72
Dettes financières long terme	5 219	2 283	1 646
PASSIFS NON COURANT	5 219	2 283	1 718
Provisions pour risques et charges	6	202	-
Dettes financières court terme	1 096	2 458	1 632
Dettes fournisseurs	1 982	2 143	2 865
Autres dettes	623	852	484
PASSIFS COURANT	3 707	5 655	4 981
TOTAL PASSIF	29 846	29 900	30 153

- Variation de l'actif non courant

L'augmentation des immobilisations incorporelles s'explique principalement par l'inscription à l'actif des coûts de recherche et développement se rapportant à des projets individualisés et ayant de très sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, ainsi que l'activation de dépenses de brevets. Elle est compensée par l'amortissement des frais antérieurement activés et ceux capitalisés en cours d'exercice.

L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante et constitue un facteur de différenciation clef pour la société. Les principaux frais engagés en 2013 portent sur :

- le développement de la gamme PASSLP® notamment pour sa version mini-invasive implantable en percutané (PASS MIS®), son système d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples (LIGAPASS®), et son dispositif de traitement des pathologies occipito-cervicales de la base du crâne au rachis thoracique (PASSOCT®),
- l'élargissement de la gamme de prothèses de disque GRANVIA® avec une version lombaire,
- le développement d'un implant de corporectomie radio transparent (CARYATID) et d'une plaque lombaire antérieure (STABOLT®),

- la mise au point d'une innovation majeure permettant de proposer des implants sur mesure aux patients, et qui sera déployée à grande échelle à compter de 2014.

L'activation des dépenses de brevets en 2013 concerne principalement le système de fixation thoraco-lombaire et ses extensions ainsi que les prothèses de non fusion de la gamme GRANVIA®.

Les immobilisations corporelles sont composées essentiellement du matériel de démonstration utilisé par la force commerciale pour former les clients et prospects aux manipulations des implants et instruments, de kits d'instruments en dépôt auprès de quelques distributeurs sélectionnés, du mobilier et aménagements divers et du matériel informatique. L'augmentation des immobilisations corporelles sur la période s'explique par l'acquisition d'un nouveau stand pour les congrès et salons et du matériel de bureau pour le siège social.

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participations et des dépôts et cautionnements versés. Elles restent stables par rapport à l'exercice précédent.

- Variation de l'actif courant

MEDICREA INTERNATIONAL est propriétaire des stocks destinés à alimenter ses filiales de distribution et satisfaire les besoins de ses distributeurs indépendants.

En valeur brute, le stock décroît sensiblement par rapport à l'exercice précédent dans un contexte de progression des ventes et de lancement de nouveaux produits. En valeur nette, il diminue de 14 % sous l'effet des dotations aux provisions pour dépréciation destinées notamment à prendre en compte les risques d'obsolescence sur les tailles extrêmes dont la consommation est faible. En 2012, de nombreux articles totalement dépréciés avaient été sortis des stocks et les provisions correspondantes reprises à due concurrence.

Le délai moyen d'encaissement des créances clients s'établit à 76 jours au 31 décembre 2013, contre 72 jours à la clôture de l'exercice précédent. A la clôture de l'exercice, le solde clients comprend les montants dus par le distributeur belge sous contrat depuis mai 2013 avec MEDICREA INTERNATIONAL (auparavant géré par MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE) ainsi qu'une créance importante du distributeur brésilien. Ce dernier a été confronté sur le 2^{ème} semestre 2013 à des problèmes d'enregistrements et douaniers qui ont retardé l'importation de commandes et différé ses règlements sur le début de l'année 2014.

Les autres créances comprennent principalement les créances fiscales (crédit impôt recherche, crédit compétitivité et emploi et crédit de TVA), les charges constatées d'avance et les comptes courants intragroupes. Ceux-ci varient comme suit :

En euros	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Compte courant MEDICREA TECHNOLOGIES SAS	-	-	13 001
Compte courant MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	1 730 844	1 553 678	1 386 792
Compte courant MEDICREA TECHNOLOGIES UK	-	238 800	1 403 708
Total comptes courants intragroupe (valeur brute)	1 730 844	1 792 478	2 803 501
Provision sur compte courant MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	(935 000)	(935 000)	-
Total comptes courants intragroupe (valeur nette)	795 844	857 478	2 803 501

Le compte courant sur MEDICREA TECHNOLOGIES UK a été intégralement remboursé par la filiale au cours de l'exercice 2013.

Compte tenu de la situation financière de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, le compte courant détenu par MEDICREA INTERNATIONAL fait l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés que la filiale devrait générer.

Le tableau des emplois et ressources établi sur la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 met en évidence la formation de la trésorerie sur l'exercice, restée très stable par rapport à 2012. Contrairement aux exercices précédents, les encaissements de l'année 2013 n'enregistrent aucun produit d'augmentation de capital et le recours aux émissions d'emprunts est également en forte diminution.

- Variation des capitaux propres et autres fonds propres

Les capitaux propres varient sous l'effet du résultat déficitaire de l'exercice (0,9 million d'euros). Les mouvements intervenus sur le capital social de la société au cours de l'exercice 2013 se résument comme suit :

- Au 1er janvier 2013, le capital social était composé de 8 458 005 actions entièrement libérées pour un montant de 1 353 280,80 euros.

- Le 17 juin 2013, après émission de 3 500 actions nouvelles correspondant à la livraison aux salariés français des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en juin 2011, le capital social est porté à 8 461 505 actions pour un montant de 1 353 840,80 euros.

- Le 25 juin 2013, après émission de 6 000 actions nouvelles correspondant à la livraison aux salariés américains des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en juin 2009, le capital social est porté à 8 467 505 actions pour un montant de 1 354 800,80 euros.

- Le 17 décembre 2013, après émission de 2 000 actions nouvelles correspondant à la livraison aux salariés anglais des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en décembre 2009, le capital social est porté à 8 469 505 actions pour un montant de 1 355 120,80 euros. L'augmentation de capital a bien été constatée dans les comptes au 31 décembre 2013, mais les titres correspondants n'ont été créés qu'en janvier 2014. De ce fait, le nombre de titres composant le capital social au 31 décembre 2013 s'élève à 8 467 505 actions.

Les avances conditionnées émanent principalement d'attributions par BPI France (anciennement dénommée OSEO) d'aides à l'innovation sous forme d'avances remboursables. Leur variation par rapport à l'exercice précédent résulte d'un remboursement de 112 000 euros d'avances allouées antérieurement.

- Variation des provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2012, les provisions concernaient principalement une correction de l'évaluation du crédit impôt recherche suite à un contrôle fiscal, et des affaires prud'homales avec d'anciens salariés. Ces provisions ont été reprises en résultat en 2013 concomitamment au règlement du redressement et à la résolution des litiges.

- Variation des dettes financières

L'évolution du solde des emprunts auprès des établissements de crédit est liée aux remboursements effectués en 2013 dans le cadre des plans d'amortissement existants, et à la souscription de deux nouveaux prêts sur la période :

- un premier de 290 000 euros, auprès de BPI France, à un taux fixe de 4,8 % sur 2 ans, dans le cadre du préfinancement du Crédit Impôt Recherche de 2013,

- un second de 300 000 euros, auprès d'un organisme bancaire, à un taux fixe de 2,95 % sur 5 ans, pour financer le besoin en fonds de roulement.

Les dettes financières à long terme comprennent les comptes courants vis à vis des filiales de MEDICREA INTERNATIONAL et varient comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
Compte courant MEDICREA TECHNOLOGIES	1 628 847	1 228 576	403 402
Compte courant MEDICREA USA	1 643 066	307 829	-
Compte courant MEDICREA UK	164 046	-	-
Total	3 435 959	1 536 405	403 402

Le compte courant détenu par MEDICREA TECHNOLOGIES a été transféré de court terme à long terme au cours de l'exercice 2013.

- Variation des dettes fournisseurs

La diminution des dettes fournisseurs au 31 décembre 2013 résulte de la baisse du poste intragroupe. Les achats à MEDICREA TECHNOLOGIES sont moins importants au cours du dernier trimestre 2013 en comparaison de 2012.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs se présentent comme suit :

- au 31 décembre 2013 :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total
Dettes à échoir	53 218	810 748	184 104	1 048 070
Dettes échues	557 023	146	5 277	562 466
Dettes en litige	-	-	-	-
Montant fournisseurs TTC	610 241	810 894	189 381	1 610 516
Montant des factures non parvenues TTC				371 128
Montant total TTC				1 981 644

82 % des dettes à échoir et 75 % des dettes échues sont des dettes intragroupe.

- au 31 décembre 2012 :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total
Dettes à échoir	54 006	880 785	-	934 791
Dettes échues	881 836	52 470	82 343	1 016 649
Dettes en litige	-	-	-	-
Montant fournisseurs TTC	935 842	933 255	82 343	1 951 440
Montant des factures non parvenues TTC				191 945
Montant total TTC				2 143 385

92 % des dettes à échoir et 61 % des dettes échues sont des dettes intragroupe.

- Variation des autres dettes

Les autres dettes comprennent principalement les dettes sociales et fiscales et les avoirs à établir intragroupe qui diminuent par rapport à l'exercice précédent.

2 - EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société commercialise les produits fabriqués par MEDICREA TECHNOLOGIES, via un réseau de distributeurs indépendants répartis dans environ 25 pays et au travers de filiales de commercialisation détenues directement sur les marchés stratégiques (USA, France et Royaume-Uni). L'évolution de son développement est directement liée à celui du Groupe, dont les tendances principales sont synthétisées au paragraphe 2 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

La société aborde en 2014 une nouvelle phase offensive de son développement pour accompagner le lancement de nouveaux produits et anticipe d'étoffer ses ressources avec le recrutement d'au moins deux responsables commerciaux et un directeur international des ventes pour dynamiser les ventes hors Etats-Unis et accélérer la mise en place de nouvelles filiales de commercialisation et d'accords de distribution dans de nouveaux pays.

3 - INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les informations sur les filiales et participations sont identiques à celles communiquées au paragraphe 4 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

4 - ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les évolutions en matière de recherche et de développement sont commentées au paragraphe 5 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

5 - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Les données ci-dessous émanant d'Alternext, retracent l'évolution du cours de bourse de l'action MEDICREA de janvier 2013 à décembre 2013.

	Volume		Cours en euros		
	Nombre de titres échangés	Moyenne	Plus haut	Moyen	Plus bas
Janvier 2013	239 542	10 888	8,87	8,50	7,93
Février 2013	76 744	3 837	8,85	8,26	7,25
Mars 2013	209 287	10 464	8,50	7,94	7,41
Avril 2013	264 606	12 600	8,03	6,85	6,00
Mai 2013	197 689	8 986	8,73	7,96	6,62
Juin 2013	94 555	4 728	8,80	8,27	7,65
Juillet 2013	211 897	9 213	8,28	7,96	7,60
Août 2013	79 857	3 630	8,10	7,91	7,70
Septembre 2013	176 795	8 419	8,35	7,94	7,81
Octobre 2013	342 523	14 892	9,39	8,73	7,96
Novembre 2013	162 866	7 756	9,49	9,12	8,60
Décembre 2013	162 239	8 112	9,10	8,76	8,02

Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation en partenariat avec Gilbert Dupont. L'action est cotée en continu depuis février 2007.

Les principales statistiques boursières relatives au titre se résument comme suit :

	2013	2012	2011
Nombre d'actions au 31/12	8 467 505	8 458 005	8 251 324
Cours le plus haut	9,49	12,0	15,35
Cours le plus bas	6,00	7,14	6,78
Cours moyen de la période	8,20	8,95	10,44
Cours au 31/12	8,88	7,92	8,48
Capitalisation boursière au 31/12	75 191 444 €	66 987 400 €	69 971 223 €
Nombre de transactions	16 700	7 300	10 200
Volume échangé	2 219 000	1 132 000	1 687 000
Taux de rotation du capital	26,2 %	12,7 %	21,2 %

6 – COMPTE RENDU DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

En application des dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013, nous vous informons que la société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	96 563
- nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	96 725
- cours moyen des achats :	8,13 euros
- cours moyen des ventes :	8,12 euros
- montant des frais de négociation :	Néant
- nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2013 :	1 074
- valeur évaluée des actions au cours d'achat :	9 537,12 euros
- valeur nominale des actions :	0,16 euro
- fraction du capital qu'elles représentent :	Négligeable

Ces opérations ont été réalisées par la société Gilbert Dupont, prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMF.

7 - FRANCHISSEMENTS DE SEUILS, DETENTION, AUTOCONTROLE ET OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

7.1 Informations relatives au capital social et aux franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, il est indiqué ci-après :

- l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement à la clôture de l'exercice plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Il est rappelé que les dispositions statutaires prévoient de surcroît une obligation d'information également en cas de franchissement, à la hausse ou à la baisse, d'un seuil de participation représentant 2 % du capital ou des droits de vote ; cette information étant renouvelée pour le franchissement de chaque fraction additionnelle de 2 % du capital ou des droits de vote.

	31.12.2013		31.12.2012	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Plus de 5%	Matignon Investissements OTC Asset Management Odyssée Venture		Matignon Investissements OTC Asset Management Odyssée Venture	Odyssée Venture Galia Gestion
Plus de 20 %	Orchard International		Orchard International	
Plus de 25 %		Orchard International		Orchard International

- la répartition du capital social et des droits de vote, au vu des notifications de franchissements de seuils communiqués à la société, depuis l'établissement du précédent rapport jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport :

Néant.

7.2 Intérêts des dirigeants et mandataires dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la société ont évolué comme suit :

	Au 31.12.2013			Au 31.12.2012		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Orchard International (1)	1 727 490	20,40	30,93	1 727 490	20,42	30,20
Denys Sournac	202 054	2,39	3,56	188 000	2,22	3,35
Jean Philippe Caffiero	247 589	2,92	4,37	247 589	2,93	4,27
<u>Autres Administrateurs</u>						
Patrick Bertrand (2)	96 080	1,13	1,01	96 080	1,13	1,01
Christophe Bonnet	52 128	0,62	0,91	52 128	0,62	0,91
Jean Joseph Moreno	22 900	0,27	0,34	22 900	0,27	0,34
Marc Recton	12 500	0,15	0,22	12 500	0,15	0,22
François Régis Ory (2)	96 333	1,14	0,86	96 333	1,14	0,86
Total	2 457 074	29,02%	42,39%	2 443 020	28,88%	41,16%

(1) : Actions détenues par Denys SOURNAC et Jean Philippe CAFFIERO par l'intermédiaire de la holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL.

Au 31 décembre 2013 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit:

- Société civile Denys Sournac Company	57,15 %
- Société civile PLG Invest	37,67 %
- Améliane SAS	5,01 %
- Chrystèle Lyonnet	0,15 %
- Denys Sournac	0,02 %

(2) : Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

7.3 Capital social et autocontrôle

Au 31 décembre 2013, la société possède 1 074 actions dans le cadre de son contrat de liquidité.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à 1 355 120,80 euros, dont 2 000 actions pour lesquelles les formalités de création sont en cours.

En application des dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre des autorisations accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013, la société a procédé à des opérations de rachat de ses propres titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 telles que décrites au point 6. ci-dessus.

7.4 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2013 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

– nombre de titres cédés :	0
– nombre de titres acquis :	14 054 actions
– nombre de titres souscrits :	0
– nombre de titres échangés	0

8 - ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, il est rendu compte de l'état de participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice ainsi que la proportion du capital que représentent, au 31 décembre 2013, les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et d'un fond commun de placement d'entreprise.

Au 31 décembre 2013, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détient directement un peu plus de 1 % du capital de la société et 0,07 % via le plan d'épargne entreprise.

8.1 Plan Epargne Groupe

MEDICREA INTERNATIONAL a mis en place un Plan d'Epargne Groupe (PEG) ouvert aux salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté. Les fonds sont gérés par le Crédit du Nord.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés en 2013, et donc aucun abondement de la part de la société n'a été versé.

8.2 Options consenties aux salariés – Actions gratuites

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, il est précisé que, le 14 juin 2012, l'Assemblée Générale des actionnaires de MEDICREA a autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à :

- consentir des options donnant droit, soit 1) à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, soit 2) à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales,
- attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des plans d'option et des attributions gratuites d'actions, par le biais de rapports spéciaux.

La société a mis en œuvre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 le programme d'attribution d'options de souscription pour un nombre de 10 000 stock-options mais n'a pas attribué d'actions gratuites.

Compte tenu des départs de salariés, le nombre d'actions gratuites et de stock-options attribuées aux salariés s'élèvent respectivement à 94 283 (dont 82 483 actions ont été livrées) et 269 732 au 31 décembre 2013 (les 10 000 stock-options attribuées en décembre 2013 n'étant pas comprises dans ce chiffre).

9 – CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Les Commissaires aux Comptes donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions dûment autorisées par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les conventions autorisées au titre des exercices antérieurs et qui se sont poursuivies pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013.

10 - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, du Code de Commerce, il est communiqué, en Annexe 2, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice dans toutes sociétés par chacun de ces mandataires, établie à partir des informations communiquées par chaque intéressé.

11 – RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Les mandats d'Administrateur de Monsieur Denys SOURNAC, de Monsieur Jean-Philippe CAFFIERO, de Monsieur Christophe BONNET, de Monsieur Patrick BERTRAND et de Monsieur Jean-Joseph MORENO arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, il est proposé de les nommer pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

12 - ECHEANCE DE MANDAT DE CENSEUR

Le mandat de Censeur de Monsieur Pierre BUREL arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, il est proposé de ne pas le renouveler dans ses fonctions de Censeur et de le nommer en qualité d'Administrateur pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

13 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE, DIRECTS ET INDIRECTS DES MANDATAIRES SOCIAUX

MEDICREA INTERNATIONAL compte 2 dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit de Mr Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL et de Mr Jean Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur Denys SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat de Président-Directeur Général par la société MEDICREA INTERNATIONAL. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, dont Monsieur Denys SOURNAC est co-gérant, perçoit des honoraires pour les fonctions de Direction Générale de MEDICREA INTERNATIONAL assurée par Monsieur Denys SOURNAC. Ces honoraires sont versés via un contrat d'animation entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL. Le montant des prestations facturées par ORCHARD INTERNATIONAL à MEDICREA INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2013 pour les travaux effectués par Monsieur Denys SOURNAC s'est élevé à 292 000 euros HT (inchangé par rapport à 2012). Un honoraire variable de 140 000 euros HT, lié à l'atteinte d'objectifs basés sur le résultat opérationnel du Groupe, est provisionné au 31 décembre 2013 et sera versé en 2014.

Mr Denys SOURNAC n'a pas perçu de la société MEDICREA INTERNATIONAL d'autres rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects autres que ceux mentionnés ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 3 429 euros en 2013 (même montant en 2012).

Mr Jean Philippe CAFFIERO n'est pas rémunéré pour son mandat de Directeur Général Délégué. Les prestations de direction des ventes export de Monsieur Jean Philippe CAFFIERO sont facturées par ORCHARD INTERNATIONAL, dont il est co-gérant, à MEDICREA INTERNATIONAL, via le contrat d'animation qui lie les deux sociétés.

ORCHARD INTERNATIONAL a facturé, au 31 décembre 2013, la somme de 191 314 euros HT à MEDICREA INTERNATIONAL au titre des missions de direction des ventes exercées par Monsieur CAFFIERO (171 312 euros HT en 2012).

Mr Jean Philippe CAFFIERO n'a pas perçu d'autres rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects autres que ceux mentionnés ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 3 429 euros en 2013 (même montant en 2012).

14 - FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Il est proposé d'allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et jusqu'à décision contraire, la somme globale de 48 000 euros.

15 - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Il est précisé que la société MEDICREA INTERNATIONAL n'a aucune activité industrielle. Elle gère les participations dans ses différentes filiales, regroupe les services de direction générale, direction de la recherche et développement, direction financière, direction marketing, direction industrielle et logistique et direction commerciale export. Elle assure également la gestion centralisée des expéditions de produits finis tant vers ses propres filiales de commercialisation que vers ses distributeurs internationaux.

16 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat négatif de 929 752,74 euros, que le Conseil d'Administration propose d'affecter au compte de Report à Nouveau.

17 - DIVIDENDES VERSES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

18 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint en Annexe 3, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

19 - CHARGES NON DEDUCTIBLES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

En application de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires visées à l'article 39-4 du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses, s'élèvent respectivement à 17 090 euros et 5 696 euros pour l'exercice 2013 (16 067 euros et 5 355 euros au titre de l'exercice précédent).

20 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Néant.

21 – AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

21.1 Renouvellement de l'autorisation à donner à la société d'acheter en bourse ses propres actions

Il est proposé d'autoriser la société à opérer en bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- de couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions ;
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de couverture de titres de créances convertibles en actions ;
- d'annulation des actions achetées.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seraient réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information serait diffusé conformément à la réglementation en vigueur, indiquant :

- le nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- le prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, fixé à 25 euros (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme serait de 21 173 762,50 euros financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourraient s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

L'autorisation sera valable à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devrait, si cette résolution est adoptée, rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Il est également demandé de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

21.2 Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe

21.2.1 Motifs :

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012 a autorisé, pour une période de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à mettre en place un plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société.

Cette autorisation deviendra caduque le 14 août 2014.

Nous jugeons qu'il serait opportun de continuer à disposer de ce système pour associer le personnel et les dirigeants de la société et du Groupe au bon développement de celui-ci.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe, des options d'achat et/ou de souscription d'actions émises par la société dans un certain délai et sous certaines conditions.

21.2.2 Objet et modalités :

Mise en place

Les options porteront sur des souscriptions d'actions nouvelles ou des achats d'actions existantes. Les bénéficiaires des options de souscription pourraient souscrire à des actions qui seraient émises au fur et à mesure de la levée des options, ce qui entraînerait des augmentations de capital.

Le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription qui seraient attribuées au titre de la présente autorisation que (ii) de l'attribution gratuite d'actions prévue ci-après ne pourra excéder un nombre global égal à 5 % du total des actions composant le capital de la société à la date de l'attribution.

Le nombre d'options attribuées au titre de cette autorisation et au titre des autorisations précédentes ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social au jour où la dernière option serait consentie.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces options pourraient être tous les salariés ou les mandataires sociaux dirigeants de la société et des sociétés du Groupe (au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce) ou seulement certains d'entre eux sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre.

Conformément à la loi, il ne pourrait être consenti d'options aux bénéficiaires possédant plus de 10 % du capital social.

Nous vous proposons de laisser tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour déterminer les bénéficiaires de ces options.

Prix

Conformément à l'article L. 225-177 du Code de Commerce, le prix d'achat et/ou de souscription des actions sera fixé au jour où l'option est consentie par le Conseil d'Administration, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'action en tenant compte, selon une pondération appropriée, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la société, sur une base consolidée, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Mixte sur le rapport des Commissaires aux Comptes.

Nous vous proposons, en conséquence, d'arrêter comme suit les modalités de détermination du prix : égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant le jour où l'option est attribuée.

Durée de validité

L'autorisation de consentir des options serait accordée au Conseil d'Administration pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Les options attribuées seraient exerçables pendant un délai maximal de 7 ans, sauf dispositions particulières restrictives du règlement du plan.

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte emporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

Augmentation de capital résultant des levées de souscription d'actions

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions serait définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante.

Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice social, le Conseil d'Administration constaterait, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apporterait les modifications nécessaires aux statuts et effectuerait les formalités de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, dans un rapport spécial, informerait chaque année les actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

Autres conditions

Les actions acquises ou souscrites dans le cadre des dispositions précédentes devraient revêtir la forme nominative et porteraient jouissance immédiate. Elles auraient droit, pour la même valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance.

L'Assemblée Générale donnerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les autres conditions dans lesquelles les options seraient octroyées, tels que les bénéficiaires, le nombre maximum des options pouvant être levées par le bénéficiaire, le prix exact d'achat et/ou de souscription des options, la date d'ouverture et les conditions d'exercice des options et, plus généralement, d'établir le règlement du plan d'options avec toutes les restrictions, notamment de période d'exercice et/ou de conservation des actions, et les conditions particulières relatives aux dites options qu'il jugera utiles, et plus généralement faire le nécessaire aux fins de mise en œuvre de ladite autorisation et de ses suites.

21.3 Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012 a autorisé, pour une période de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe.

Cette autorisation deviendra caduque le 14 août 2014.

Nous jugeons qu'il serait opportun de continuer à disposer de ce système pour associer le personnel et les dirigeants de la société et du Groupe au bon développement de celui-ci.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-197 et suivants du Code de Commerce :

- d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achat effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux dirigeants de la société ou de sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre ;
- de décider que le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'attribution gratuite des actions résultant de cette autorisation, qu'il s'agisse d'actions existantes ou à émettre que (ii) de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription prévu ci-avant, ne pourra excéder un nombre global égale à 5 % du nombre total des actions composant le capital de la société à la date d'attribution ;
- de décider que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans ;
- de décider que la durée de la période d'acquisition prendra fin par anticipation, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code la Sécurité Sociale ;
- de décider qu'à l'issue du délai d'acquisition précité, les bénéficiaires, devenus définitivement propriétaires des actions qui leurs ont été attribuées à titre gratuit par le Conseil d'Administration, ne pourront céder lesdites actions qu'à l'issue d'une période de conservation dont la durée sera déterminée par le Conseil d'Administration, mais qui ne pourra en aucun cas être inférieure à 2 ans ;
- de décider que, pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux en France, le Conseil d'Administration pourra supprimer la période de conservation susvisée à la condition que la période d'acquisition soit au moins égale à 4 ans ;
- de décider que les actions acquises, dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative ;

- de prendre acte de ce que, s’agissant des actions à émettre, (i) la présente autorisation emportera, à l’issue de la période d’acquisition, augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfices ou primes d’émission au profit des attributaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée au capital, (ii) la présente autorisation entraînerait de plein droit, au profit des bénéficiaires desdites actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;

L’Assemblée Générale déléguerait, pour une durée de 26 mois, tous pouvoirs au Conseil d’Administration agissant dans les conditions ci-dessus pour notamment :

- mettre en œuvre la présente autorisation ;
- fixer les conditions et le cas échéant les critères d’attribution des actions ;
- décider du nombre d’actions à attribuer gratuitement ;
- déterminer l’identité des bénéficiaires, le nombre d’actions attribuées gratuitement à chacun d’eux et les modalités d’attribution des actions ;
- arrêter les clauses éventuelles d’interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions en cas d’attribution à des mandataires sociaux ;
- fixer en cas d’attribution d’actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital ;
- constater l’augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence ;
- et d’une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

21.4 Décision à prendre en application de la loi sur l’épargne salariale

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l’article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l’Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail :

- lors de toute décision d’augmentation de capital par apport en numéraire, sauf exceptions légales ;
- au cours de la troisième année civile suivant la précédente assemblée générale ayant statué sur un projet d’augmentation de capital réservé aux salariés lorsque la participation des salariés au capital de la société est inférieure à 3 %.

Cette augmentation de capital répondrait aux caractéristiques particulières contenues sous les articles L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, sur ses seules décisions, à cette augmentation de capital dans la limite d'un montant maximum cumulé de 40.000 euros de nominal.

Les bénéficiaires de cette augmentation seraient l'ensemble des salariés de la société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce par l'intermédiaire d'un FCPE dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

Les actionnaires devraient renoncer à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire d'un FCPE (ou autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le prix serait déterminé conformément à la loi et notamment aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions. Le prix de souscription ne pourrait être ni supérieur au prix de souscription ainsi déterminé ni inférieur de plus de 20 % à celui-ci (30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du Travail est au moins égale à 10 ans) ; étant précisé que le Conseil d'Administration pourrait réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables.

Le montant définitif de l'augmentation de capital, dans la limite de prix indiqués ci-dessus, ne serait fixé qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites par les salariés à l'expiration du délai de souscription fixé par le Conseil d'Administration.

Les actions devraient être libérées intégralement le jour de leur souscription et seraient indisponibles pendant cinq (5) ans à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital sauf exception dans des cas limitativement énumérés par la loi.

L'autorisation faite au Conseil d'Administration de décider une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail précitées serait valable pendant une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

22 - NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de Commissaire aux Comptes Titulaire du Cabinet Henri ROCHE Audit et de Commissaire aux Comptes Suppléant du Cabinet Réagir Conseils arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Il est proposé en conséquence de nommer pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 :

- en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, le Cabinet ODICÉO, représenté par Mr Alain FAYEN
- en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, Mr Jean-Pascal REY.

23 - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes ont établi les rapports suivants, tenus à la disposition des actionnaires, et dont il est donné lecture :

- rapport sur les comptes sociaux ;
- rapport sur les comptes consolidés ;
- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- rapport spécial sur l’annulation des titres acquis dans le cadre du programme d’achat par la société de ses propres actions ;
- rapport spécial sur les modalités de fixation du prix de souscription ou d’achat d’actions au titre des options offertes aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe ;
- rapport spécial sur l’attribution d’actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe ;
- rapport spécial sur la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la société et des sociétés de son Groupe au sens de l’article L-225-180 du Code de Commerce.

24 - RAPPORTS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D’AUGMENTATION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport (Annexe 4), les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l’Assemblée Générale au Conseil d’Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- aux usages faits au cours de l’exercice des délégations visées ci-dessus.

Le Conseil d’Administration invite, après lecture des rapports présentés par les Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu’il soumet au vote de l’Assemblée.

ANNEXE 1

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
Filiales françaises									
MEDICREA TECHNOLOGIES	3 537 845	100 %	11 946 000	8 346 000	-	-	5 715 257	20 333	-
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	(465 087)	70 %	105 000	-	1 730 844	300 000	3 412 095	(274 141)	-
Filiales étrangères									
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	1 126 505	100 %	2 465 018	2 465 018	-	-	1 378 946	276 585	-
MEDICREA USA	6 314 309	100 %	7 395 058	7 395 058	-	-	12 307 710	1 710 324	-

ANNEXE 2

(Rapport de gestion MEDICREA INTERNATIONAL sur l'exercice clos le 31.12.2013)

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2013

Article L. 225-102-1 du Code de Commerce

Denys SOURNAC :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
ORCHARD INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Co-Gérant	Néant
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Président et DG	Néant
MEDICREA TECHNOLOGIES	ZI de Chef de Baie – 17 000 La Rochelle	Président	Néant
DS Company	345 Montée de Bellevue – 01 Reyrieux	Gérant	Néant
Les Chalets Z	345 Montée de Bellevue – 01 600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
ID SOURNAC	345 Montée de Bellevue – 01 600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
SNC BDB Gestion Marine	345 Montée de Bellevue – 01 600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
SUM LAB	345 Montée de Bellevue – 01 600 Reyrieux	Co-gérant	Néant

Jean-Philippe CAFFIERO :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
ORCHARD INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Co-gérant	Néant
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Administrateur et DG Délégué	Néant
PLG Invest	12 Rue de la Garenne - 69 005 Lyon	Gérant	Néant

Christophe BONNET :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Administrateur	Néant

Patrick BERTRAND :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Administrateur	Néant
SARL EURO-PJB	119, Bd Stalingrad – 69 100 Villeurbanne	Gérant	Néant
SCI PJB MONTCHALIN		Gérant	Néant
SCI LA TOUR ST JEAN		Gérant	Néant
MARTINET SA		Administrateur	Néant

Jean-Joseph MORENO :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Administrateur	Néant
SCI MC		Gérant	Néant
SCI SAGITTAIRE		Gérant	Néant
SCI MORAY		Gérant	Néant

Marc RECTON :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon 01 700 Neyron	Administrateur	Néant
Marc RECTON & Associés	72 Rue du Faubourg Saint Honoré - 75 Paris	Gérant	Néant
SC MR Pierre 2	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75 Paris	Gérant	Néant
SC MR Pierre 3	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75 Paris	Gérant	Néant
SC MR Participations	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75 Paris	Gérant	Néant

François Régis ORY :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Administrateur	Néant
L'AMELIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
LA FLORENTIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
LYPOLIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
SCI DE CHANAS	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Gérant	Néant
OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	350, avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon	Administrateur	Néant
SCI L'AMAURY	600 chemin de la Ronze - 69480 Morance	Gérant	Néant
SCI L'AMELAÏS	600 chemin de la Ronze - 69480 Morance	Gérant	Néant
SOCIETE CIVILE FLORINE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Gérant	Néant
SWORD GROUP SE	9 Rue Charles de Gaulles – 69 370 St Didier	Administrateur	Néant
ABM MEDICAL	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM ILE DE FRANCE	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM NORD	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM RHONE-ALPES	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM SUD	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant

ANNEXE 3

TABLEAU DE RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2013	2012	2011	2010	2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 355 121	1 353 281	1 320 212	1 278 462	1 215 682
Nombre d'actions émises	8 467 505	8 458 005	8 251 324	7 990 391	7 598 013
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	10 630 773	10 124 736	9 698 534	7 974 393	4 081 683
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	298 936	(668 623)	(438 568)	(313 149)	(1 579 376)
Impôt sur les bénéfices	275 905	382 781	203 038	240 046	159 522
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(929 753)	(2 661 208)	458 624	(1 454 689)	(1 904 020)
Résultat distribué		-	-	-	-
Résultat par actions					
Résultat après impôt, avant amortissements et provisions	0,07	(0,31)	(0,03)	(0,01)	(0,19)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(0,11)	(0,03)	0,06	(0,18)	(0,25)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	36,4	37,6	35,5	31	20,5
Masse salariale de l'exercice	1 810 750	1 808 422	1 615 274	1 637 953	1 322 030
Charges sociales de l'exercice	801 705	783 390	750 562	738 513	627 291

ANNEXE 4

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

- **aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital :**

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012 a :

- autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la société au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois, de procéder à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achats effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux dirigeants de la société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées au 1° de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2013 a :

- autorisé, pour une durée de 26 mois, la société à augmenter son capital social, dans la limite de 400 000 euros (et de 10 000 000 d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), par émission de toutes valeurs mobilières, sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de décider lesdites augmentations de capital ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois la société à augmenter son capital social, dans la limite de 400 000 euros en nominal (et de 10 000 000 d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), par émission de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites augmentations de capital ;
- autorisé pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, dans la limite de 20 % du capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ;

- autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce.
- **sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.**

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012 :

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2013 a attribué des options de souscription d'actions de la société à des salariés du Groupe ; vous trouverez des informations complémentaires sur cette attribution dans le rapport spécial du Conseil d'Administration.

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013 :

Néant.